



DIGNE DE CONFIANCE,
à chaque instant

2021

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Procédures relatives au traitement de la problématique de la fugue
Guide de procédures et d'utilisation des outils relatifs à la fugue

Direction du programme jeunesse

Québec 

Une publication de :

Direction du programme jeunesse

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

308, boul. Cartier Ouest

Laval (Québec) H7N 2J2

Téléphone : 450 687-5691

Site Web : www.lavalensante.com

Rédaction

Direction du programme jeunesse

Première version

Réalisation

Jacinthe Marchand, Agente de planification, de programmation et de recherche, DSM

Jonathan Breton, Conseiller à l'intervention, DPJe

Deuxième version

Réalisation

Shirley-Ann Savard, TS, D.E.S.S., M.S.S., DPJe

Francis Ouellet, Crim., DPJe

Remerciement

Nous remercions les intervenants ci-dessous qui ont collaboré à la conception de ce document :

Annie Dion, coordonnatrice des services de santé physique et mentale spécifiques et spécialisés aux jeunes, Ariane Godbout, coordonnatrice des services de réadaptation en hébergement régulier ou dans la communauté, DPJe, Frédéric Gervais, Coordonnateur des services de la protection de la jeunesse, Kathleen Bilodeau, Adjointe à la directrice, DPJe, Marie-Josée Bourdon, coordonnatrice des services en réadaptation en hébergement spécialisé, DPJe, Marie-Josée Lapointe, agente de relations humaines, DPJe, Martin Lorrain, coordonnateur clinique, DPJe, Stéphanie Bonneau, agente de relations humaines, DPJe, Virginie Berrit, agente de planification de programmation et de recherche, DSM, CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Jonathan Breton, Ps. ED., DPJe, Marie-Ève Bousquet, TS, DPJe, Annick Naud, Crim., APPR, DSM pratiques professionnelles, Brigitte Lavoie, chef des services spécialisés dans le milieu 13-17 ans, DPJe, Renée Richard, chef de service à l'intervention en réadaptation, DPJe, Julie Pelletier, coordonnatrice des services de réadaptation en hébergement régulier ou dans la communauté par intérim, DPJe, et Marie-Josée Pépin, Coordonnatrice des services de santé physique et mentale spécifiques et spécialisés aux jeunes (13-17 ans).

Révision linguistique et mise en page :

Louise Boisvert, agente administrative, DSM

Karen De la Barra, agente administrative, SSIR, DPJe

Diffusion

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse suivante :

www.lavalensante.com

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN 978-2-550-89442-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-89443-8 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	7
Section 1 : Historique de fugue	10
Présentation de l'outil Historique de fugue	10
Objectif.....	10
Moment et responsable de la cueillette	10
Outil « Historique de fugue »	12
Présence ou absence de planification	12
Motivation(s)	12
1. Acte de révolte.....	13
2. Recherche d'autonomie	13
3. Le désir de changement	13
4. Recherche de solution	14
5. Croyance d'un meilleur bien-être ailleurs	14
Prise de risques lors de la fugue	15
Typologie des fugueurs (Groupe identifié).....	16
RÉFÉRENCES.....	18
Section 2 : Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue.....	20
Présentation de l'outil Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue	20
Objectif.....	20
Moment et responsable de la cueillette	20
Utilisation de l'outil	21
Précisions générales.....	21
Description des niveaux de vulnérabilité identifiés.....	21
Capacité de jugement	22
Capacité d'introspection (Insight)	23
Observation du fonctionnement cognitif.....	24
Situation médicale	25
Présence de comportements à haut risque ou victimisation	26
Épisodes de fugue dans la dernière année	26
Facteurs psychosociaux.....	27
Facteurs de vulnérabilité à prioriser dans l'intervention	28

Facteurs de protection.....	28
Scénarios alternatifs.....	28
Références.....	29
Aide-mémoire Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue.....	30
Section 3 : Prise de photo d'identité	31
PRÉSENTATION DE L'OUTIL.....	31
Objectif.....	31
Moment et responsable de la cueillette	31
Utilisation de l'outil	31
Section 4 : Plan de sortie.....	32
PRÉSENTATION DE L'OUTIL	32
Description de l'outil	32
Moment et responsable de la cueillette	32
Utilisation de l'outil	33
Section 5 : Calendrier de sortie	36
PRÉSENTATION DE L'OUTIL.....	36
Objectif.....	36
Moment et responsable de la cueillette	36
Utilisation de l'outil	37
Section 6 : Avis de disparition.....	37
PRÉSENTATION DE L'OUTIL.....	37
Objectif.....	37
Moment et responsable de la cueillette	37
Utilisation de l'outil	38
SECTION 7 : Meilleures pratiques d'intervention relatives à la problématique de fugue	39
Avant la fugue	39
Pendant la fugue	43
Au retour de fugue	46
Annexe	50
Historique de fugues	50
Mise à jour des fugues pendant la période d'hébergement.....	51
Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue	52

Plan de sortie	54
Calendrier de sorties	57
Avis de disparition	59
Activités à réaliser en situation de fugue pour les jeunes hébergés.....	60
Canevas d'entrevue en cas de contact avec le jeune durant sa fugue	62
Accompagnement non suggestif du jeune en retour de fugue	64
Dépliant fugue	67
Contacts en cas d'urgence	69
RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE	70

PRÉAMBULE

Prendre la mer, c'est quitter la terre, c'est choisir l'évasion et les émois de l'inconnu, c'est tenter de fuir la réalité quotidienne, c'est se retrouver face à soi-même, c'est chercher le vent du large. (Impe & Lefebvre, 1981, p. 17)

La fugue chez les adolescents est un problème complexe auquel il faut s'attarder. L'adolescence est une phase développementale troublante pour certains jeunes. Les raisons et motivations qui poussent un jeune à fuguer peuvent être très nombreuses.

En 2013, le ministère de la Santé et des Services sociaux publiait le Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centre jeunesse. Ce guide propose des pistes d'intervention à effectuer avant, pendant et après une fugue chez un jeune hébergé. En accord avec ce guide, le Centre jeunesse de Laval (maintenant Centre Intégré de Santé et de Services sociaux de Laval) avait débuté en 2015 des travaux afin de diminuer les écarts entre la pratique et le guide du ministère. En mars 2016, André Lebon, vérificateur, a présenté un rapport sur les fugues reliées à l'exploitation sexuelle au CISSS de Laval. Afin de poursuivre les travaux amorcés et de répondre aux recommandations du rapport Lebon, un comité de travail s'est penché sur l'élaboration d'outils d'évaluation du risque de fugue et de la vulnérabilité chez les jeunes hébergés au Centre jeunesse.

Suite au rapport Lebon (2016), le ministère de la Santé et des Services sociaux a mandaté l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux afin qu'il produise un avis quant aux meilleures pratiques de prévention et d'intervention en matière de fugues. En 2018, l'INESSS émet quatorze recommandations découlant de cet avis.¹ En 2020, la direction du programme jeunesse du CISSS de Laval bonifie ses interventions en matière de fugue en s'appuyant sur les recommandations émises par l'INESSS (2018). Le guide de procédures en lien avec la problématique de la fugue est alors mis à jour.

Les outils présentés dans ce guide ont été réfléchis afin de prévenir la fugue chez les jeunes, mais également de réduire les méfaits associés aux fugues. Ils ont pour objectifs d'orienter l'intervention avant, pendant et après la fugue.

Le présent document se divise en sept sections :

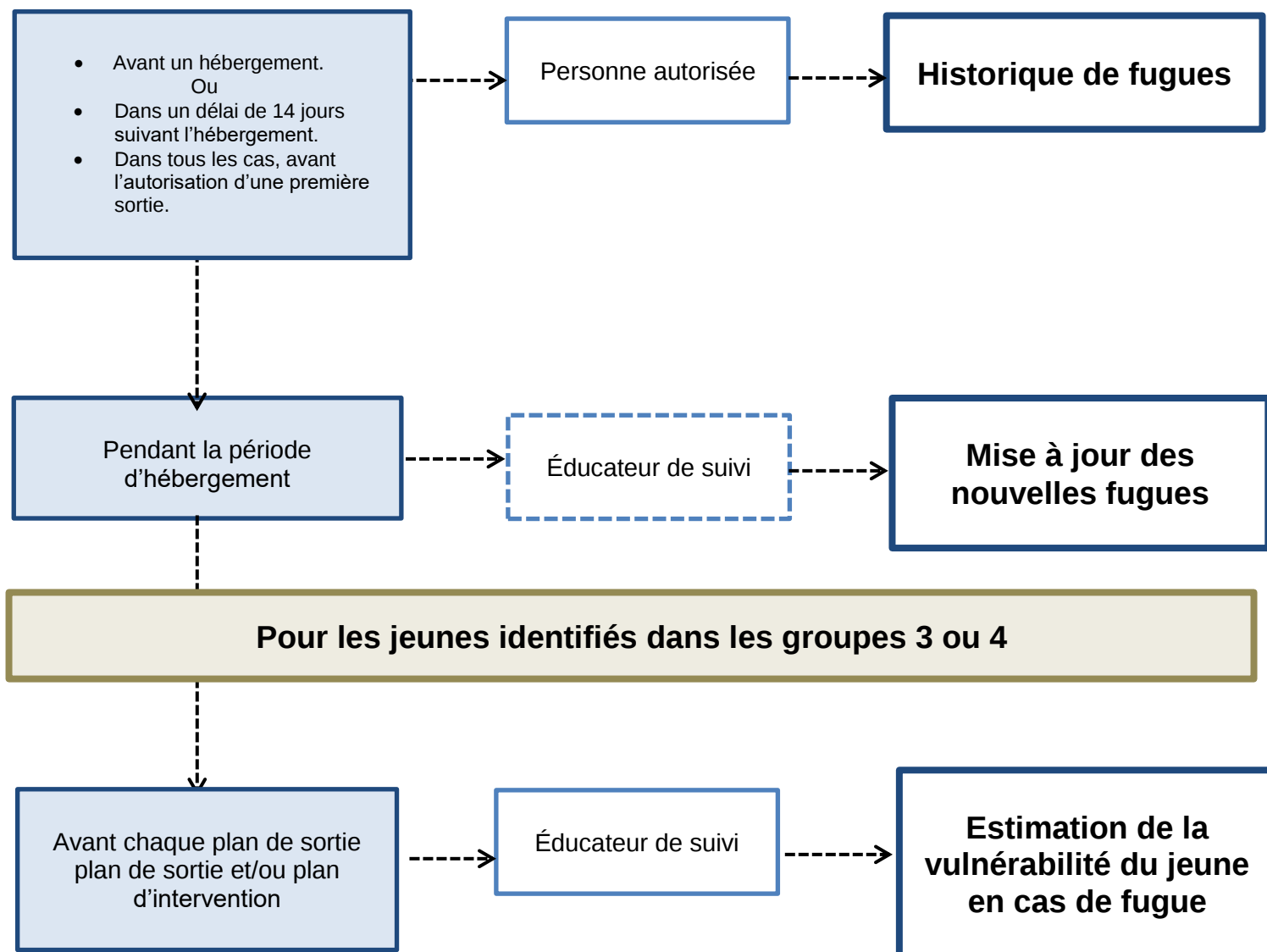
- 1) Outil : Historique de fugue;
- 2) Outil : Estimation de la vulnérabilité du jeune
- 4) Outil : Plan de sortie;
- 5) Outil : Calendrier de sortie;
- 6) Outil : Avis de disparition;
- 7) Meilleures pratiques liées à la problématique de la fugue.

En 2016, une première version du présent guide est développée. Nous y retrouvons l'outil historique de fugue ainsi que l'outil Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue. L'ensemble des informations concernant l'utilisation de ces outils sont présentées dans cette version. Chacun des outils fait état des références bibliographiques ayant permis leur élaboration. Le présent guide est une mise à jour de

¹ Site internet : INESSS.QC.CA.

la version initiale. Les sections 3 à 7 ont été ajoutées afin de circonscrire dans le même document l'ensemble des outils nécessaires à la gestion efficace de la problématique de la fugue.

Logigramme du processus pour chaque épisode de service d'hébergement



OUTILS D'ÉVALUATION DU RISQUE DE FUGUE ET DE LA VULNÉRABILITÉ CHEZ LES JEUNES HÉBERGÉS AU CENTRE DE RÉADAPTATION POUR JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

GUIDE DE PROCÉDURES

SECTION 1 : HISTORIQUE DE FUGUE

PRÉSENTATION DE L'OUTIL HISTORIQUE DE FUGUE

Objectif

L'objectif de cette évaluation est de dresser un portrait du fugueur en analysant les fugues passées. Le portrait du fugueur permet de cibler les groupes de jeunes qui se mettent plus à risque lors de fugue et ainsi intervenir adéquatement. Au-delà du nombre de fugues par le passé, il est pertinent de connaître le contexte dans lequel elles s'inscrivent afin de pouvoir intervenir sur les fugues subséquentes et la réduction des risques associés à celles-ci. Lors de la planification des sorties et de l'élaboration du plan d'intervention², vous devrez tenir compte des informations mises à jour dans cet outil.

Moment et responsable de la cueillette

Lorsqu'un hébergement est planifié, il est proposé de remplir ce présent outil le plus tôt possible avec le jeune. Les parents de ce dernier peuvent être consultés afin de recueillir les informations pertinentes.

Si possible, la première cueillette d'information de cet outil doit être effectuée avant l'hébergement du jeune en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation ou dans un **délai maximal de 14 jours** suivant le début de l'hébergement. Toutefois, s'il est envisagé d'octroyer une sortie au jeune avant ce délai, il est nécessaire que l'ensemble des outils requis (Historique de fugue, Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue, plan de sortie) soient complétés. La responsabilité de la complétion de l'outil « historique de fugue » appartient à la personne autorisée. Pour cette première cueillette, vous devez y consigner les fugues des 12 derniers mois. Lorsque le jeune est classé dans les groupes 0, 1 ou 2 et qu'aucune nouvelle fugue n'est réalisée par le jeune, aucune nouvelle évaluation n'est nécessaire. Toutefois, lorsque le jeune est classé dans les groupes 3 ou 4 et que le jeune ne fait aucune nouvelle fugue, il est

² Dans le présent document, veuillez prendre note que le terme PI (plan d'intervention) fait également référence au PII (plan d'intervention interdisciplinaire) et au PSI (plan de service individualisé).

nécessaire de faire une réévaluation après une période de trois mois suite à la dernière fugue.

Cet outil doit être mis à jour par l'éducateur lors de chaque nouvelle fugue. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire « mise à jour de l'historique de fugue ». Cette mise à jour permet la réévaluation de la situation et si nécessaire le reclassement du jeune dans les catégories de fugueurs. Le document est déposé au dossier du jeune, suite à sa complétion. Lors des mises à jour, il est important de faire parvenir une copie de l'outil à la personne autorisée.

Définitions

Pour les besoins de l'exercice, il est important de définir la fugue. Pour la première collecte d'information (les fugues compilées avant un hébergement), la définition retenue est celle de Hanigan.

« La fugue peut être définie comme le fait, pour un mineur, de quitter volontairement le domicile familial, sans l'autorisation de la personne qui assure sa garde, et ce, pour au moins une nuit » (Hanigan, 1997, p. 103).

Nous ajoutons également, les fugues où le parent considère comme étant une situation préoccupante.

Pour les fugues compilées **lors** d'un hébergement au centre de réadaptation (que la fugue soit à partir de l'hébergement ou d'un autre endroit), deux éléments doivent être pris en considération. Premièrement, la définition retenue est celle du ministère de la Santé et des Services sociaux selon le cadre normatif relatif à la saisie des données sur les fugues.

« Une fugue survient lorsqu'un enfant quitte volontairement, et sans autorisation de la personne en autorité, une ressource intermédiaire ou une installation maintenue par un centre jeunesse. Cela inclut les non-retours de sorties autorisées où l'enfant, de façon délibérée et non justifiée, ne respecte pas l'heure prévue du retour. En ce sens, toute situation où, lors d'un non-retour de sortie autorisée, on ne peut, dans un délai d'au plus une heure, statuer sur la situation de l'enfant, ce dernier est présumé en fugue. Cette présomption pourra être renversée par la suite sur la base de nouvelles informations » (Ministère de la santé et des services sociaux, 2013, p. 9).

Toutefois, de cette définition, nous retiendrons seulement les fugues où un **avis de disparition** a été émis (se référer aux procédures en lien avec la complétion de l'avis de disparition à la section 6) ou faisant l'objet d'une situation préoccupante. Par situation **préoccupante**, nous entendons toutes situations dans lesquelles il est raisonnable de croire que l'enfant se met en danger ou risque de se mettre en danger lors de cette fugue.

La présence de facteurs de risque ou de certaines caractéristiques chez chacun des jeunes peut avoir un impact quant au fait de considérer une situation comme **préoccupante** ou non. Par exemple, l'âge du jeune, la fréquentation, son état de santé, sa consommation sur le plan de la toxicomanie, sa vulnérabilité à l'exploitation sexuelle, les idéations suicidaires, etc. Votre analyse de la situation et l'interprétation de celle-ci

doit être liée aux impacts négatifs de la fugue sur le jeune. Vous retrouverez dans les lignes suivantes le guide d'utilisation de l'outil « historique de fugue » et l'outil lui-même en annexe.

Outil « Historique de fugue »

Vous trouverez dans cette section les explications et des exemples afin de vous aider à compléter l'outil historique de fugue. Veuillez vous y référer lors de la complétion de cet outil. Il est possible de mettre plusieurs catégories, mais priorisez le principal élément qui ressort de votre analyse de la situation selon ce que le jeune et ses proches vous rapportent.

Présence ou absence de planification

Cet élément permet d'interpréter le comportement de fugue comme une réaction de fugue ou conduite de fugue (Impe & Lefebvre, 1981; Fredette & Plante, 2004; Dion, 1999).

Absence de planification

(Réaction de fugue)

Il s'agit d'une fugue impulsive et il y a absence de préparation (Impe & Lefebvre, 1981). Il y a un élément déclencheur qui provoque une réaction irréfléchie dont le résultat est la fugue. Elle s'inscrit dans un cadre général d'instabilité (Dion, 1999). L'adolescent considère son milieu comme un obstacle à ses désirs. Il agit sans se soucier de l'avenir.

Avec planification

(Conduite de fugue)

La conduite de fugue comporte le concept de choix et fait l'objet d'une réflexion, d'un projet. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire qu'elle constitue une recherche d'adaptation (Dion, 1999; Impe & Lefebvre, 1981). Dans ce cas, il pourrait **ne pas y avoir de déclencheur**. Pour répondre à cette section, il est nécessaire de savoir si les fugues du jeune sont habituellement planifiées ou non. Lors de situation où un jeune fait plusieurs fugues, la réponse à la question de cette section doit être déterminée par le nombre le plus élevé.

Motivation(s)

« Les motivations révèlent un état d'esprit, une somme de perceptions de ce que les adolescents comprennent de leur réalité. Elles ne sont pas reliées à un événement qui est à l'origine immédiate de la fugue » (Dion, 1999, p. 66). C'est le motif général de la fugue. Avant de passer à l'acte, une jeune envoie souvent des signaux ou des messages qui n'auront pas été décodés par l'entourage (Fredette & Plante, 2004). En connaissant les motivations qui poussent un jeune à fuguer, on peut être plus réceptif à ces signaux et y répondre plus adéquatement. Ces motivations peuvent être nombreuses, mais elles sont regroupées en cinq catégories pour l'exercice, tiré et adapté de Fredette et Plante (2004), ministère de la Santé et des Services sociaux (2013) et Dion (1999). Elles peuvent se manifester seules ou en combinaison.

Vous retrouverez sous chacune des catégories des exemples de celles-ci. La liste n'est pas exhaustive et le jugement clinique est nécessaire pour les motivations non décrites.

1. Acte de révolte

Le jeune s'oppose à l'autorité, aux règles. Il a souvent cumulé plusieurs frustrations.

Exemples :

- Opposition aux adultes (parents ou intervenants), à l'autorité ;
- Vérification des limites des adultes et de l'autorité ;
- Réaction face aux raisons du placement ou au placement lui-même ;
- Réaction face à l'aspect restrictif du milieu institutionnel.

2. Recherche d'autonomie

Avant l'atteinte de la majorité, un jeune peut ressentir le besoin de « tester » son autonomie.

Exemples :

- Vérification de la capacité de se débrouiller seul, de se prouver qu'il est capable de se prendre en main ;
- Façon de mieux se connaître, de développer son identité et de prouver quelque chose à son entourage (famille, pairs, intervenants).

3. Le désir de changement

Par la fugue, le jeune veut provoquer un changement de sa situation de vie face à une situation insatisfaisante.

Exemples :

- Insatisfaction de sa situation à l'école, à la maison ou dans un autre milieu de garde (famille d'accueil, foyer de groupe, centre de réadaptation...) ou à une situation difficile à assumer ;
- Expérimentation d'un nouveau mode de vie ;
- Sentiment que la situation ne change pas d'un placement à l'autre ;
- Difficulté d'adaptation dans le milieu.

4. Recherche de solution

Le jeune fugue pour aller régler une situation ou parce qu'il croit que la fugue est une solution en soit face à une situation.

Exemples :

- Gestion d'un conflit et résolution d'un problème ;
- Malaises vis-à-vis son orientation sexuelle ;
- Désir d'inciter l'adulte à réfléchir au problème ;
- Problèmes avec les relations interpersonnelles ;
- Problèmes dans les relations amoureuses.

5. Croyance d'un meilleur bien-être ailleurs

Au-delà de la situation insatisfaisante, le jeune croit qu'il sera mieux ailleurs.

Exemples :

- Attrait envers un nouveau milieu de vie ;
- Insatisfaction perpétuelle du milieu de vie présent (souhaite toujours être ailleurs...) ;
- Vérification des perceptions de la croyance « que c'est mieux ailleurs ».

Déclencheur(s)

« L'élément déclencheur est un événement et/ou une situation qui précèdent le passage à l'acte et qui est expliqué par l'adolescent comme l'élément factuel de la décision de fuguer » (Dion, 1999, p. 72). Il n'est pas nécessairement lié à la motivation, il s'agit plutôt **de l'émotion ou d'une situation vécue au moment où la fugue s'est concrétisée**. Il faut mettre la nuance qu'il est possible, surtout dans le cas de fugues répétitives et de conduite de fugue, qu'il n'y ait pas d'élément déclencheur. Dans ces cas, la motivation pourrait être suffisante pour que le jeune fugue. Inspiré de Fredette et Plante (2004), les déclencheurs sont divisés en trois catégories. Vous trouverez quelques exemples dans chacune de ces catégories afin de vous guider. Ces exemples ne sont pas exhaustifs et le jugement clinique peut être nécessaire pour catégoriser les éléments déclencheurs décrits par le jeune.

Cognitif / émotif

- Souhait de participer à un événement à l'extérieur (fête, etc.) ;
- Sentiment d'injustice, d'être incompris ;
- Sentiment de ne pas être à sa place ;
- Souhait de protéger un ami, un pair, un membre de la fratrie, etc. ;
- Besoin de retrouver son groupe d'appartenance.

Comportemental

- Comportement d'opposition au placement ;
- Difficultés relationnelles avec les pairs ou le personnel (conflits, etc.) ;
- Interdiction ou refus de contact ou de sortie ;
- Échec ou sentiment d'échec à un projet, une activité ;
- Pression des pairs fugueurs.

Contextuel

- Situation anxiogène ou insatisfaisante (période d'examen ou autres) ;
- Difficulté de cohabitation dans l'unité (difficulté à vivre la promiscuité) ;
- Transfert, prolongation d'une ordonnance ;
- Départ d'un pair ;
- Absence de visite des parents ou d'amis ;
- Règles, sanctions (refus de sortie, autres sanctions) ;
- L'arrivée prochaine de la fin de l'ordonnance à l'âge de la majorité ;
- Changements d'intervenants.

Pour chacune des fugues, précisez brièvement le déclencheur. Cela pourra permettre d'intervenir et ainsi prévenir une fugue ultérieure.

Prise de risques lors de la fugue

La prise de risque est un indicatif afin de déterminer à quel groupe de fugeurs le jeune appartient. Selon le rapport Lebon (Lebon, 2016), l'intervention doit être ciblée afin de diminuer la prise de risque chez les jeunes, particulièrement chez les filles à risque d'exploitation sexuelle. À cette étape de l'évaluation, nous voulons faire un portrait type du jeune. Des pistes d'intervention en ce qui a trait à la vulnérabilité du jeune seront traitées dans l'outil Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue.

Nous avons divisé la prise de risque en trois niveaux :

Faible

- Le jeune ne se met pas en danger;
- Il a un endroit où habiter et il ne se met pas à risque d'itinérance;
- Il n'y a pas d'abus de substances psychoactives.

Moyen

- Peut y avoir abus de substance, mais dans un endroit protégé;
- Sans être victime, se met à risque de l'être;
- Sans vivre de l'itinérance, ne sait pas où aller.

Élevé

- Abus de substances ou problème de dépendance;
- Fréquentation de gang de rue ou de personnes présentant de la délinquance sévère;
- Adoption de comportements sexuels à risque;
- Victime d'exploitation sexuelle;
- Victime de violence physique, psychologique ou autre;
- Vit de l'itinérance ou habite dans plusieurs endroits.

Typologie des fugeurs (Groupe identifié)

Pour adapter l'intervention, nous avons divisé les types de fugeurs en quatre catégories. Celles-ci sont en accord avec les catégories identifiées par le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Afin d'identifier à quel groupe appartient le jeune, vous devez prendre en considération l'ensemble des fugues passées et la mise à jour de chaque nouvelle fugue.

Il faut savoir que ce n'est pas parce qu'un jeune est identifié dans un groupe en particulier qu'il ne fera pas d'autres types de fugues. Il faut toutefois prioriser dans l'intervention les groupes 3 et 4 puisqu'ils regroupent les jeunes qui se mettent davantage à risque lors des fugues.

NB : Les groupes ne sont pas des catégories exclusives les unes par rapport aux autres.

La typologie des jeunes fugeurs s'inscrit dans un continuum. Dans le cas où un jeune se situe entre deux groupes, l'évaluer dans le groupe le plus élevé. Il est important de réévaluer fréquemment la classification du jeune dans les différents groupes. Chacun des points demande le jugement clinique. Malgré la typologie, n'oubliez pas d'aller valider le sens de la fugue pour le jeune à son retour de fugue.

Pour les groupes 3 et 4, vous devez remplir l'Outil Estimation de la vulnérabilité en cas de fugue et en tenir compte lors de la planification de l'intervention.

Graphique « Estimation de la vulnérabilité en cas de fugue »

	TYPE DE GROUPE	PISTES/INDICATEURS (liste NON EXHAUSTIVE)
	Groupe 0	→ Aucune fugue connue dans les douze (12) derniers mois.
LE JEUNE A SON PROPRE RÉSEAU DE SOUTIEN	Groupe 1 Fugue sans prise de risque	→ Fugue souvent lors d'un non-retour de sortie ou d'un retard; → Fugue souvent impulsive; → Fugue de courte durée (« fuguette »); → Prise de risque nulle ou faible (pas de mise en danger).
	Groupe 2 Fugue dans son entourage avec relative faible prise de risque	→ Fugue dans un milieu protégé (personne connue, parents, amis, etc.); → Prise de risque de faible à moyen.
LE JEUNE A UN RÉSEAU INADÉQUAT	Groupe 3 Fugue environnement à risque	→ Prise de risque de moyen à élevé; → est connu(e) et/ou fréquente des ressources communautaires qui reçoivent des jeunes en fugue; → Amis non connus; → Amis délinquants; → Problématique de consommation (feu jaune au DEP-Ado); → Pas d'activité de prostitution; → Comportements sexuels à risque; → Itinérance organisée (ne dort pas dehors); → Possibilité de délits de survie (vol à l'étalage...); → Arrêt subit d'une prise de médication nécessaire et quotidienne.
	Groupe 4 Fugue à haut risque	→ Prise de risque élevée; → Fascination pour la culture gang criminalisé (organisé ou non); → Fréquente des membres de gang criminalisé (organisé ou non); → Activités de prostitution; → Fugue souvent de longue durée; → Problématique de consommation (feu rouge au DEP-Ado); → Itinérance; → Présence de délits (vol, fraude, introduction par effraction, trafic de drogue...); → Arrêt subit d'une prise de médication nécessaire et quotidienne; → Absence de reconnaissance des risques encourus par rapport aux activités pendant la fugue. Catégorisation d'office dans le groupe 4 avant même une analyse de la situation : → Le/la fugueur(se) est âgé(e) de 14 ans ou moins (vulnérabilité liée à l'âge); → Il y a présence d'un risque suicidaire ou homicidaire.

Pour les groupes 3 et 4, vous devez remplir l'Outil *Estimation de la vulnérabilité en cas de fugue* et en tenir compte lors de la planification de l'intervention.

RÉFÉRENCES

Behavioral Health and Welfare Program. (s.d.). Residential runaway risk assessment user guide. Chicago: Institute for Juvenile Research, University of Illinois.

Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. (2013). Agir sur le phénomène de la fugue: une expérience pilote à la DSRA sur le site de CDP.

Crosland, K., & Dunlap, G. (2015). Running away from foster care: What do we know and what do we do? *Journal of Child and Family Studies* (24), pp. 1697-1706.

Dion, A. (1999). Étude descriptive de la répartition de la fugue chez les adolescents hébergés en centre de réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Mémoire de maîtrise inédit. Montréal : Université de Montréal.

Fredette, C., & Plante, D. (2004). Le phénomène de la fugue à l'adolescence : Guide d'accompagnement et d'intervention. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.

Hamel, S. (2012). Rejoindre les mineurs en fugue dans la rue - Une responsabilité commune en protection de l'enfance. Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada.

Hanigan, P. (1997). La jeunesse en difficulté. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Impe, M., & Lefebvre, A. (1981). La fugue des adolescents. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.

Karam, R. (2013). Mieux comprendre la fugue des adolescents pris en charge en milieu substitut. Essai inédit. Doctorat en psychologie. Université du Québec à Montréal.

Lebon, A. (2016). Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solutions. Rapport présenté à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2013). Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse. Gouvernement du Québec.

Robert, M., Thérien, J., & Jetté, J. (2009). Rapport de recherche: Typologie des profils de jeunes fugueurs hébergés par le système de protection de la jeunesse. Gatineau: Université du Québec en Outaouais.

Ste-Marie, J., & Lafortune, D. (s.d.). *Guide d'évaluation du risque de fugue en internat*.

AIDE - MÉMOIRE

HISTORIQUE DE FUGUES

Moment et responsable de la collecte				
Première collecte de données Par la personne autorisée, avant l'hébergement du jeune en Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation ou dès les premiers jours de son hébergement. Avant l'élaboration du plan de sortie ou d'une première sortie.		Mises à jour (éducateur de suivi) Lors du retour de chaque nouvelle fugue. Aucune réévaluation pour les jeunes dans les groupes 0,1 et 2 s'il n'y a pas de nouvelles fugues. Réévaluation après 3 mois de la dernière fugue pour les jeunes des groupes 3-4 en absence de fugue		
Faire parvenir une copie de l'outil à l'éducateur de suivi.				
Définitions				
Fugues <u>avant</u> un hébergement au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation - quitte volontairement le domicile familial, sans l'autorisation de la personne qui assure sa garde pour au moins une nuit OU situation préoccupante		Fugues <u>lors</u> d'un hébergement au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation - quitte volontairement l'hébergement, sans autorisation de la personne en autorité, - dans un délai d'au plus une heure - Fais l'objet d'un avis de disparition ou d'une situation préoccupante		
Motivation (s)				
A. Acte de révolte S'oppose à l'autorité, aux règles (souvent cumulent plusieurs frustrations). B. Recherche d'autonomie Vérification de la capacité de se débrouiller seul, de se prouver qu'il est capable de se prendre en main. C. Le désir de changement Veut provoquer un changement de sa situation de vie face à une situation insatisfaisante.		D. Recherche de solution Aller régler une situation et croit que la fugue est une solution en soi face à une situation. E. Croyance d'un meilleur bien-être ailleurs Attrait envers un nouveau milieu de vie		
Déclencheur(s)				
A. Cognitif / émotif Souhait de participer à un événement à l'extérieur, sentiment d'injustice, sentiment de ne pas être à sa place, souhait de protéger un ami, un pair, un membre de la fratrie, etc.		B. Comportemental Comportement d'opposition au placement, difficultés relationnelles avec pairs ou personnel, interdiction ou refus de contact ou de sortie, échec ou sentiment d'échec à un projet, pression des pairs fugueurs, etc.		C. Contextuel Période d'examen, difficulté de cohabitation dans l'unité, prolongation d'une ordonnance, départ d'un pair, absence de visite des parents ou d'amis, sanctions, etc.
Prise de risques lors de la fugue				
Faible - Ne se met pas en danger; - Endroit où habiter et ne se met pas à risque d'itinérance; - Pas d'abus de substances psychoactives.		Moyen - Peut y avoir abus de substance, mais dans un endroit protégé; - Sans être victime, se met à risque de l'être; - Sans vivre de l'itinérance, ne sait pas où aller.		Élevé - Problème de consommation; - Fréquentation de gang de rue ou amis délinquants; - Comportements sexuels à risque; - Victime d'exploitation sexuelle; - Victime de violence; - Vit de l'itinérance ou habite dans plusieurs endroits.
Groupe identifié				
Groupe 0 Aucune fugue dans les 12 derniers mois	Groupe 1 Fugue sans prise de risque	Groupe 2 Fugue dans son entourage avec relative faible prise de risque	Groupe 3 Fugue environnement à risque	Groupe 4 Fugue à haut risque

OUTILS D'ÉVALUATION DU RISQUE DE FUGUE ET DE LA VULNÉRABILITÉ CHEZ LES JEUNES HÉBERGÉS AU CENTRE DE RÉADAPTATION POUR JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

GUIDE DE PROCÉDURES

SECTION 2 : ESTIMATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU JEUNE EN CAS DE FUGUE

PRÉSENTATION DE L'OUTIL ESTIMATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU JEUNE EN CAS DE FUGUE

Cet outil est inspiré et adapté d'une grille construite par le Behavioral Health and Welfare Program de l'université de l'Illinois. Il reprend également les facteurs de vulnérabilité décrits dans le rapport Lebon (2016) et dans le Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2013).

Objectif

L'objectif de cet outil est de cerner les facteurs de vulnérabilité du jeune qui pourraient l'exposer à différents dangers lors d'une fugue. Une fois ces facteurs ciblés, ils seront utilisés dans les stratégies d'intervention mises en place lors du plan d'intervention ou du plan de sortie. Les facteurs de vulnérabilité ainsi que les facteurs de protection identifiés permettent aux intervenants de mettre en place des scénarios alternatifs à la fugue. Il s'agit d'un outil de communication à utiliser afin de transmettre les informations pertinentes à la personne autorisée.

Moment et responsable de la cueillette

Cet outil est rempli si le jeune a des fugues recensées dans l'outil *historique de fugue* et qu'il a été catégorisé comme fugueur des **groupes 3 ou 4**. Cet outil doit être mis à jour avant chaque plan de sortie ou avant une première sortie lorsqu'il n'y a pas de plan de sortie et que le jeune est catégorisé comme étant un fugueur appartenant au groupe 3-4. (Voir les informations liées aux moments de production du plan de sortie à la section s'y référant). Elle doit également être produite lorsque l'outil « historique de fugue » est complété lors d'un nouvel épisode de service d'hébergement si le jeune est à nouveau catégorisé comme fugueur des **groupes 3 ou 4**. À l'aide des informations dont vous disposez, cochez les facteurs de vulnérabilité présents chez le jeune. Apportez les précisions nécessaires à chaque point. Une fois

les facteurs identifiés, il importe de prioriser lesquels sont les plus importants dans la situation du jeune. Même si l'information peut être la même ou avoir peu changé, toujours refaire une nouvelle version afin de s'assurer d'avoir l'information la plus récente.

Cet outil est rempli par **l'éducateur de suivi**, mais il doit s'assurer de transmettre l'information à la personne autorisée afin d'aider à l'élaboration du plan de sortie. Le professionnel au soutien clinique du milieu de vie s'assure de la complétion de l'outil lors des moments opportuns.

Utilisation de l'outil

Le présent outil fournit un portrait des caractéristiques de l'adolescent qui augmente ou diminue la probabilité que le jeune se mette en danger lors d'une fugue. L'utilisation de cet outil nécessite des connaissances sur le fonctionnement habituel de l'adolescent, ainsi qu'un jugement clinique de la part de la personne qui réalise l'évaluation. À partir du portrait réalisé avec l'outil, vous devrez identifier les facteurs de vulnérabilité à prioriser (ceux qui augmentent le plus le risque de vulnérabilité) et de protection (ceux qui diminuent le risque de vulnérabilité) à maintenir. Ces éléments peuvent être déterminés comme étant des objectifs à travailler dans le cadre du plan d'intervention. Il est nécessaire d'évaluer s'il s'agit d'élément d'actualité et cliniquement requis.

Précisions générales

Caractéristiques du jeune

Il s'agit d'une caractéristique de l'adolescent représentant une des sphères de son fonctionnement. Des facteurs de risques associés à la vulnérabilité du jeune dans cette sphère sont identifiés afin de faciliter l'évaluation.

Facteurs de vulnérabilité

Ces facteurs représentent des capacités, attitudes, comportements ou faits qui sont reconnus comme augmentant la vulnérabilité du jeune lors d'une fugue. En d'autres mots, ces facteurs, s'ils sont présents, augmentent le danger auquel le jeune est exposé lors de sa fugue.

Description des niveaux de vulnérabilité identifiés

Afin de faciliter l'évaluation, trois niveaux sont proposés. À l'aide de vos connaissances sur le fonctionnement du jeune, vous devrez poser un jugement clinique et déterminer le niveau de risque associé à la caractéristique.

Niveau 0 : Cette caractéristique du jeune **ne constitue pas** une limite du jeune entraînant une vulnérabilité au danger lors d'une fugue. Les facteurs de risques associés ne sont pas ou très peu présents chez le jeune ou alors ils ne sont pas applicables.

Niveau 1 : Cette caractéristique du jeune constitue **un risque potentiel** de vulnérabilité au danger lors d'une fugue. Les facteurs de risque associés sont présents chez le jeune dans plusieurs situations vécues. Certaines conditions de la fugue aux autres éléments du contexte peuvent accentuer ce risque ou alors le diminuer, il est important de les identifier lors de l'évaluation.

Niveau 2 : Cette caractéristique du jeune **constitue un risque important** de vulnérabilité au danger lors d'une fugue. Ce facteur de risque est présent chez le jeune dans la **majorité des situations vécues**. Il entraîne **un risque important de danger** pour le jeune advenant une fugue.

N/D : Données non disponibles.

Précisions quant aux facteurs de vulnérabilité

Il faut préciser lesquels, parmi les facteurs de vulnérabilité, sont présents ou absents chez le jeune et la forme qu'ils prennent. Cela permettra d'orienter les interventions de prévention et de réadaptation qui auront lieu.

Exemple de précisions : Pour l'élément « comportements à haut risque » : Le jeune s'automutile avec des objets de son environnement lorsqu'il se sent seul.

L'âge

Les adolescent(e)s âgé(e)s de 13 ans et moins sont plus à risque d'être exploité(e)s et blessé(e)s par autrui.

Le sexe/genre

Les filles sont plus susceptibles d'être victimes lors d'une fugue. Elles sont également plus à risque de fuguer pour poursuivre des relations amoureuses.

Ces deux premières caractéristiques ne peuvent évidemment pas être modifiées par des interventions de réadaptation. Par contre, lorsqu'un jeune remplit un de ces critères, l'évaluation de sa situation et l'organisation de moyens pour prévenir la fugue ou diminuer son danger devraient être prioritaires. Il est donc nécessaire de les inscrire dans la grille à la section « précisions ».

Capacité de jugement

Remplir cette section en observant la capacité de jugement du jeune relativement aux autres jeunes de son âge dans son environnement (école, famille, milieu de vie, pairs). Trois critères d'évaluation sont à considérer :

- Immaturité importante par rapport aux jeunes de son âge.
- Difficulté à décoder correctement les indices sociaux des autres.
- Difficulté à utiliser correctement les conseils et l'aide offerte.

Ces critères réfèrent à la capacité du jeune à faire des choix sensés et à se bâtir des opinions appropriées basée sur l'information dont il dispose. Cela est souvent associé au « bon sens » et à la capacité de moduler l'influence des émotions fortes sur son comportement.

Niveau 0 : La capacité de jugement du jeune est **normale ou supérieure** comparativement aux jeunes de son âge. Il est généralement capable de faire des choix appropriés avec ou sans aide. Sa capacité de régulation émotionnelle correspond à son âge réel. Le jeune est capable de décoder le langage non verbal et les intentions d'autrui. Il utilise bien l'aide et les conseils lorsque nécessaire.

Niveau 1 : La capacité de jugement du jeune est **parfois diminuée** comparativement aux jeunes de son âge. Il a le plus souvent des difficultés à faire des choix appropriés. Il a parfois de la difficulté à décoder le langage verbal et les intentions des autres. Il éprouve des difficultés à réguler ses émotions. Il n'utilise pas toujours l'aide qui lui est offerte, ce qui peut l'amener à prendre de mauvaises décisions.

Niveau 2 : La capacité de jugement du jeune est majoritairement inférieure à celle des jeunes de son âge. Il est très rarement capable de faire des choix appropriés. Il est la plupart du temps incapable de décoder le langage verbal des autres ou leurs intentions. Il a de fortes difficultés à réguler ses émotions et n'utilise pas les conseils ou l'aide qui lui est offerte.

Capacité d'introspection (Insight)

Remplir cette section en observant la capacité d'introspection du jeune relativement aux autres jeunes de son âge dans son environnement (école, famille, milieu de vie, pairs) :

- N'est pas ou peu conscient de ses zones de difficultés ou de ses limites.
- N'est pas ou peu conscient des préoccupations des autres envers lui.
- A des attentes irréalistes à propos des conséquences de ses fugues.

Cette caractéristique fait référence à la capacité relative du jeune d'explorer et de comprendre les facteurs complexes, souvent cachés, en lien avec sa situation personnelle ou ses problèmes. Cela inclut la reconnaissance de ses motivations personnelles à agir.

Niveau 0 : Le jeune a conscience de la majorité de ses difficultés et de ses limites. Il est capable de poser la **plupart du temps** un regard critique sur ses actions et d'identifier les motivations à ses comportements. Il est habituellement conscient des préoccupations des autres à son égard et entretient des attentes réalistes à propos de ses fugues, par exemple, sait qu'il aura besoin d'aide pour survivre dans la rue durant sa fugue.

Niveau 1 : Le jeune est capable de prendre conscience de ses difficultés et de ses limites dans **quelques situations et conditions précises**. Il arrive parfois à identifier les motivations à ses comportements et les préoccupations des autres à son égard. Ses attentes face aux conséquences appréhendées de ses fugues sont parfois irréalistes.

Niveau 2 : Le jeune n'est **habituellement** pas conscient de ses difficultés et de ses limites. Il n'est pas en mesure d'identifier correctement les motivations à ses comportements ou les préoccupations des autres envers lui. Pour lui, les fugues sont positives et n'ont pas de conséquences négatives.

Observation du fonctionnement cognitif

Remplir cette section en observant le fonctionnement cognitif du jeune relativement aux autres jeunes de son âge dans son environnement (école, famille, milieu de vie, pairs)

- N'est pas en mesure d'identifier et de comprendre les éléments qui peuvent avoir un impact sur sa sécurité personnelle et ses besoins.
- Difficulté importante à résoudre des problèmes.
- Difficulté importante à communiquer.
- Difficulté à traiter les nouvelles informations et à apprendre à partir de ses expériences.
- Son fonctionnement cognitif (raisonnement, compréhension, réflexion) est significativement diminué ou altéré lorsque le jeune est stressé ou envahi.

Cette caractéristique réfère au fonctionnement cognitif du jeune dans son ensemble (jugement, raisonnement, logique, etc.). Les jeunes au fonctionnement cognitif inférieur à la moyenne ont, par exemple, plus de difficulté à identifier les sources de dangers potentiels, à prendre soin d'eux et à exprimer leurs besoins. Le fonctionnement cognitif d'une personne peut varier dans le temps et selon les situations. Par exemple, une personne soumise à un stress voit habituellement son fonctionnement cognitif diminué, ou alors diminué en l'absence d'un milieu thérapeutique structuré.

Niveau 0 : Le jeune est **habituellement** capable de reconnaître seul les dangers qu'il rencontre, de résoudre des problèmes, d'identifier et de communiquer efficacement ses besoins. Il est capable d'analyser une situation nouvelle et d'apprendre de ses expériences. Le fonctionnement cognitif du jeune n'est pas **significativement altéré lorsque stressé ou envahi**.

Niveau 1 : Le jeune a **souvent** de la difficulté, même avec de l'aide, à reconnaître les dangers potentiels, à résoudre des problèmes, à identifier ses besoins et à les communiquer. Il est difficile pour lui d'apprendre de ses expériences et traiter les nouvelles informations. Le fonctionnement cognitif du jeune est **diminué** lorsque stressé ou envahi.

Niveau 2 : Le jeune a la **plupart du temps** de la difficulté, même avec de l'aide, à reconnaître les dangers potentiels, à résoudre des problèmes, à identifier ses besoins et à les communiquer. Il est très difficile pour lui d'apprendre de ses expériences et traiter les nouvelles informations. Le fonctionnement cognitif du jeune est grandement diminué lorsque stressé ou envahi.

Situation médicale

- Il y a un risque important pour la santé du jeune si des médicaments prescrits ne sont pas pris.
- Présence d'une condition médicale, telle que le diabète ou l'asthme, ou toute autre condition qui pose un risque sérieux pour la santé du jeune si elle n'est pas traitée.
- Grossesse en cours.
- Le jeune n'est pas capable de prendre soin de sa santé lui-même.

Cette caractéristique réfère principalement au fait que des conditions médicales particulières d'une personne met celle-ci en danger si elle n'est pas traitée. Une maladie physique ou mentale qui n'est pas adéquatement traitée entraînerait une détérioration de l'état de la personne (diabète, asthme, cancer, schizophrénie) et menacerait son bien-être et sa santé. De la même manière, une condition physique nécessitant un suivi (grossesse, cicatrice pouvant s'infecter) peut causer des séquelles ou conséquences pour la personne si ce suivi n'est pas assuré. La capacité de la personne à assumer ses soins de santé personnelle est prise en compte pour cette caractéristique. La médication du jeune est prise en compte lorsque la cessation de sa prise représente un risque pour sa santé (insuline, antipsychotiques dans le cas de la schizophrénie, médicaments anti-cancer, etc.).

Niveau 0 : Le jeune **ne présente pas** de condition médicale particulière pouvant représenter un danger si elle n'est pas traitée et n'a pas de médication. Le jeune est capable de prendre soin lui-même de sa santé, de se procurer les médicaments ou soins nécessaires à sa santé. La cessation de la médication du jeune n'engendre pas de danger pour sa santé.

Niveau 1 : Le jeune a une condition médicale qui représente **un faible danger**, imminent ou à long terme, si elle n'est pas traitée, par exemple, asthme léger, allergie non mortelle. Le jeune est capable de répondre à ses soins de base en santé. La cessation de la médication du jeune n'engendre pas de danger pour sa santé.

Niveau 2 : Le jeune présente une condition médicale qui nécessite un **suivi régulier** et intensif. Cette condition, si elle n'est pas traitée, représente un danger grave pour la vie du jeune (infection, allergie sévère, diabète, maladie du rein, etc.). Le jeune a une médication dont la cessation soudaine peut créer un danger, tels un sevrage ou une détérioration de la santé physique ou mentale (antipsychotiques, anxiolytiques, insuline, etc.). Le jeune est incapable d'assurer ses soins de base en santé. Une grossesse est en cours chez l'adolescente (cote 2 automatiquement pour ce facteur).

Présence de comportements à haut risque ou victimisation

- Le jeune a eu des idéations suicidaires, a commis des gestes ou a tenté de se suicider dans les six derniers mois.
- Comportements autodestructifs dans les six derniers mois (automutilation, prennent des risques physiques).
- Comportements sexuels à risque (plusieurs partenaires instables et n'utilise pas de protection).
- Exploitation sexuelle ou victimisation fréquente dans les derniers six mois.
- Consommation problématique d'alcool ou de drogue dans la dernière année.

Cette caractéristique fait référence aux différents comportements à haut risque que peuvent adopter les adolescents et qui les mettent en danger, en particulier en l'absence d'un encadrement suffisant. La consommation de substances psychotropes diminue la capacité de jugement et la capacité de se protéger du danger. Pour les fins de cette évaluation, les comportements à haut risque sont considérés significatifs s'ils ont eu lieu dans les 6 derniers mois et les comportements de consommation sont considérés significatifs s'ils ont eu lieu dans les 12 derniers mois.

Niveau 0 : Dans les six derniers mois, le jeune n'a eu aucune idéation ou comportement suicidaire ou autodestructif. Il n'a pas eu de comportements sexuels à risque et n'a pas été victime. Dans les 12 derniers mois, le jeune s'est abstenu de consommer drogue ou alcool, ou alors à une consommation occasionnelle et non abusive.

Niveau 1 : Dans les six derniers mois, le jeune a eu quelques idéations suicidaires ou autodestructives, mais aucun comportement de ces types. Il peut y avoir occasionnellement des comportements sexuels à risque, mais n'a pas été dans une position de victime. Dans les 12 derniers mois, le jeune a eu une consommation fréquente, mais habituellement non abusive (coté jaune au DEP-ADO).

Niveau 2 : Dans les six derniers mois, le jeune a eu des comportements suicidaires ou autodestructifs (a fait des plans ou tentatives de suicide, de l'automutilation). Il a régulièrement des comportements sexuels à risque et est couramment victime d'exploitation sexuelle. Dans les 12 derniers mois, le jeune a eu une consommation abusive ou un problème de toxicomanie (coté rouge au DEP-ADO).

Épisodes de fugue dans la dernière année

- Le jeune a déjà fugué dans un endroit dangereux.
- Le jeune a déjà fugué avec des pairs inappropriés.
- Le jeune a déjà été blessé durant une fugue.
- Le jeune a déjà résisté à un retour de fugue.

Cette caractéristique fait référence sur ce que le jeune a fait durant ses fugues antérieures, avec qui il était et l'endroit où il était et peut renseigner sur la dangerosité de ses fugues futures. Les pairs inappropriés réfèrent à des personnes criminalisées ou qui incitent le jeune à adopter des conduites à risque pour sa sécurité. Un endroit dangereux fait référence à un ou des lieux dont les personnes qui la fréquentent, la

disposition des lieux et ce qu'on y trouve, sont source de danger (piquerie, squat, etc.). Les blessures subies par un jeune lors d'une fugue sont également des prédictors de dangers lors des prochaines fugues, ces blessures peuvent être de plusieurs sortes (physiques, mentales, maladies contractées telles qu'une ITSS) et découler des comportements à haut risque. La résistance au retour de fugue réfère à la volonté du jeune de rentrer de fugue, les efforts qu'il fait pour revenir ou éviter de revenir au lieu d'hébergement.

Niveau 0 : Le jeune n'a jamais fugué dans un endroit dangereux ou avec des pairs inappropriés, par exemple, fugue chez ses parents, chez copain/copine. Il n'a jamais subi de préjudices durant ses fugues et ne résiste pas lors du retour ou revient de lui-même.

Niveau 1 : Le jeune peut déjà avoir fugué dans un endroit dangereux ou avec des pairs inappropriés, mais ce n'est pas la norme lors de ses fugues. Le jeune a déjà été blessé légèrement durant une fugue et peut résister activement à un retour de fugue (fuit la police avec un minimum d'effort). Il ne revient pas de fugue par lui-même.

Niveau 2 : Le jeune fugue systématiquement auprès de pairs inappropriés ou dans des lieux dangereux. Il se blesse régulièrement lors de ses fugues. Le jeune résiste activement au retour de fugue et déploie beaucoup d'efforts pour l'éviter (il peut par exemple, se mettre en danger pour éviter d'être retrouvé).

Facteurs psychosociaux

Remplir cette section en observant les facteurs psychosociaux du jeune relativement aux autres jeunes de son âge dans son environnement (école, famille, milieu de vie, pairs)

- Fait facilement confiance aux autres ou est facilement influencé.
- Suscite souvent des réactions agressives chez les autres de par ses comportements.
- Recherche des émotions fortes.
- A tendance à former des liens malsains avec les autres.
- Préoccupations en lien avec des activités sexuelles.

Cette caractéristique réfère principalement à la vulnérabilité du jeune en lien avec ses modes habituels à interagir socialement avec les autres.

Niveau 0 : Le jeune différencie ses amis de ses connaissances et utilise des moyens adéquats pour entrer en relation. Ses relations avec les autres sont saines et généralement égalitaires. La sexualité occupe une place normale pour un adolescent de son âge dans sa vie. La recherche d'émotion forte n'est pas majeure dans ses comportements.

Niveau 1 : Le jeune sait généralement reconnaître ses amis de ses connaissances avec de l'aide, bien que cette distinction peut parfois être floue. Il peut autant entrer en relation avec les autres d'une manière qui peut susciter des réactions négatives que de façon appropriée. Il peut parfois utiliser la sexualité pour entrer en relation ou rechercher des contacts sexuels, mais cela n'est pas une problématique majeure chez le jeune et cela s'inscrit dans les apprentissages normaux de l'adolescence. Les liens et relations du jeune sont habituellement sains. Le jeune recherche des émotions fortes comme tout adolescent de son âge.

Niveau 2 : Le jeune a habituellement de grandes difficultés à bien discriminer amis et connaissances et a tendance à faire confiance aveuglément aux autres. Ses façons d'entrer en relation irritent les autres et suscitent des réactions agressives de leur part. Le jeune forme des dynamiques malsaines avec les autres, par exemple, exploitation-domination. Le jeune a des préoccupations constantes en lien avec la sexualité et celle-ci est un mode habituel pour entrer en relation avec autrui. Le jeune recherche des aventures, excitation, et émotions fortes dans la majeure partie de ses activités.

Facteurs de vulnérabilité à prioriser dans l'intervention

Rapporter dans cette section des éléments qui ont une cote de 2 et prioriser selon votre jugement clinique les facteurs augmentant la vulnérabilité du jeune lors d'une fugue potentielle.

Les éléments priorités vous serviront à l'élaboration du plan d'intervention ou du plan de sortie en collaboration avec la personne autorisée.

Facteurs de protection

Selon votre jugement clinique, identifier les facteurs pouvant protéger le jeune des dangers en cas de fugue. Vous pouvez vous inspirer des éléments qui ont eu une cote de 0 ou de tout autre élément ou observation.

Les éléments priorités vous serviront à l'élaboration du plan d'intervention ou du plan de sortie en collaboration avec la personne autorisée.

Scénarios alternatifs

Dans le cas où un jeune est à risque de fugue, il faut envisager des scénarios alternatifs lors du plan de sortie. L'objectif des scénarios alternatifs est d'amener le jeune à réfléchir sur sa fugue et à proposer des alternatives réalistes. Concrètement, ils servent à prévenir une prochaine fugue.

RÉFÉRENCES

Behavioral Health and Welfare Program. (s.d.). Residential runaway risk assessment user guide. Chicago: Institute for Juvenile Research, University of Illinois.

Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. (2013). Agir sur le phénomène de la fugue: Une expérience pilote à la DSRA sur le site de CDP.

Crosland, K., & Dunlap, G. (2015). Running away from foster care: What do we know and what do we do? *Journal of Child and Family Studies* (24), pp. 1697-1706.

Dion, A. (1999). Étude descriptive de la répartition de la fugue chez les adolescents hébergés en centre de réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Mémoire de maîtrise inédit. Montréal : Université de Montréal.

Fredette, C., & Plante, D. (2004). Le phénomène de la fugue à l'adolescence : Guide d'accompagnement et d'intervention. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.

Hamel, S. (2012). Rejoindre les mineurs en fugue dans la rue - Une responsabilité commune en protection de l'enfance. Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada.

Hanigan, P. (1997). La jeunesse en difficulté. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Impe, M., & Lefebvre, A. (1981). La fugue des adolescents. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.

Karam, R. (2013). Mieux comprendre la fugue des adolescents pris en charge en milieu substitut. Essai inédit. Doctorat en psychologie. Université du Québec à Montréal.

Lebon, A. (2016). Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solutions. Rapport présenté à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2013). Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse. Gouvernement du Québec.

Robert, M., Thérien, J., & Jetté, J. (2009). Rapport de recherche: Typologie des profils de jeunes fugueurs hébergés par le système de protection de la jeunesse. Gatineau: Université du Québec en Outaouais.

Ste-Marie, J., & Lafortune, D. (s.d.). Guide d'évaluation du risque de fugue en internat.

AIDE-MÉMOIRE ESTIMATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU JEUNE EN CAS DE FUGUE

AIDE-MÉMOIRE ESTIMATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU JEUNE EN CAS DE FUGUE

Faire parvenir une copie de l'outil à la personne autorisée

Capacité de jugement		
0	1	2
- Capable de faire des choix appropriés. - Capacité de régulation émotionnelle. - Capable de décoder le langage non verbal et les intentions d'autrui. - Utilise bien l'aide et les conseils lorsque nécessaire.	- Souvent des difficultés à faire des choix appropriés. - Parfois des difficultés à réguler ses émotions - Parfois de la difficulté à décoder le langage verbal et les intentions des autres. - N'utilise pas toujours l'aide qui lui est offerte.	- Rarement capable de prendre des choix appropriés. - Incapable de décoder le langage verbal des autres ou leurs intentions. - Fortes difficultés à réguler ses émotions - N'utilise pas l'aide qui lui est offerte.
Capacité d'introspection		
0	1	2
- A conscience de ses difficultés et de ses limites. - Capable de poser un regard critique sur ses actions et d'identifier les motivations à ses comportements. - Conscient des préoccupations des autres à son égard. - Attentes réalistes à propos de ses fugues.	- Capable de prendre conscience de ses difficultés et de ses limites dans quelques situations et conditions précises. - Identifie parfois les motivations à ses comportements et les préoccupations des autres à son égard. - Conséquences appréhendées de ses fugues sont parfois irréalistes.	- N'est habituellement pas conscient de ses difficultés et de ses limites. - Pas en mesure d'identifier correctement les motivations à ses comportements ou les préoccupations des autres envers lui. - Les fugues sont positives et n'ont pas de conséquences négatives.
Fonctionnement cognitif		
0	1	2
- Habituellement capable de reconnaître les dangers, de résoudre des problèmes, d'identifier et de communiquer efficacement ses besoins. - Capable d'analyser une situation et d'apprendre de ses expériences. - Fonctionnement cognitif n'est pas altéré lorsque stressé ou envahi.	- Souvent des difficultés à reconnaître les dangers potentiels, à résoudre des problèmes, à identifier ses besoins et à les communiquer. - Difficile d'apprendre de ses expériences et à traiter les nouvelles informations. - Fonctionnement cognitif est diminué lorsque stressé ou envahi.	- La plupart du temps de la difficulté à reconnaître les dangers potentiels, à résoudre des problèmes, à identifier ses besoins et à les communiquer. - Très difficile d'apprendre de ses expériences et à traiter les nouvelles informations. - Fonctionnement cognitif est grandement diminué lorsque stressé ou envahi.
Situation médicale		
0	1	2
- Ne présente pas de condition médicale particulière. - Est capable de prendre soin lui-même de sa santé, de se procurer les médicaments. - La cessation de la médication n'engendre pas de danger pour sa santé.	- A une condition médicale qui représente un faible danger. - Est capable de répondre à ses soins de base en santé. - La cessation de la médication du jeune n'engendre pas de danger pour sa santé.	- Présente une condition médicale qui nécessite un suivi régulier et intensif. - A une médication dont la cessation soudaine peut créer un danger. - Incapable d'assurer ses soins de base. - Une grossesse est en cours.
Comportements à haut risque ou victimisation		
0	1	2
- Dans les 6 derniers mois, aucune idéation ou comportement suicidaire ou autodestructif. - Il n'a pas eu de comportements sexuels à risque et n'a pas été victime. - Dans les 12 derniers mois, n'a pas consommé, ou alors a une consommation occasionnelle et non abusive.	- Dans les 6 derniers mois, a eu quelques idéations suicidaires ou autodestructives. - Il peut y avoir occasionnellement des comportements sexuels à risque. - Dans les 12 derniers mois, a eu une consommation fréquente, mais habituellement non abusive (jaune au Dep-Ado).	- Dans les 6 derniers mois, a eu des comportements suicidaires ou autodestructifs - A régulièrement des comportements sexuels à risque ou est victime d'exploitation. - Dans les 12 derniers mois, a eu une consommation abusive ou un problème de toxicomanie (rouge au Dep-Ado).
Épisodes de fugue dans la dernière année		
0	1	2
- Jamais fugué dans un endroit dangereux ou avec des pairs inappropriés - Jamais subis de préjudices durant ses fugues - Ne résiste pas lors du retour ou revient de lui-même.	- Peut déjà, avoir fugué dans un endroit dangereux ou avec des pairs inappropriés - A déjà été blessé légèrement durant une fugue - Peut résister activement à un retour de fugue	- Fugue systématiquement auprès de pairs inappropriés ou dans des lieux dangereux. - Se blesse régulièrement lors de ses fugues. - Résiste activement au retour de fugue
Facteurs psychosociaux		
0	1	2
- Utilise des moyens adéquats pour entrer en relation. - Relations avec les autres sont saines et généralement équilibrées. - La sexualité occupe une place normale - La recherche d'émotion forte n'est pas une majeure dans ses comportements.	- Peut autant entrer en relation avec les autres d'une manière qui peut susciter des réactions négatives que de façon appropriée. - Peut parfois utiliser la sexualité pour entrer en relation - Recherche des émotions fortes comme tout adolescent de son âge.	- A tendance à faire confiance aveuglément aux autres. Forme des dynamiques malsaines avec les autres - Préoccupations constantes en lien avec la sexualité - Le jeune recherche des aventures, excitation, et émotions fortes dans la majeure partie de ses activités.

GUIDE DE PROCÉDURES

SECTION 3 : PRISE DE PHOTO D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION DE L'OUTIL

À l'arrivée du jeune au Centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation de Laval, une photographie du visage du jeune est produite.

Objectif

L'objectif de la prise de photo est de s'assurer d'avoir une photo récente du jeune en cas de fugue afin de faciliter sa recherche par les services policiers.

Moment et responsable de la cueillette

La prise de la photo d'identité des jeunes se fait dès l'arrivée ou dans les 14 jours subséquents celle-ci. En tout temps elle doit être réalisée avant la première sortie. Elle est produite par le personnel administratif dédié à cette tâche. La mise à jour de la photo doit être réalisée tous les 6 mois puisque les changements sont majeurs dans cette phase du développement.

À noter que le jeune doit donner son consentement avant la prise de photos. Si le jeune est âgé de moins de 14 ans, il est nécessaire de demander le consentement verbal aux parents et de l'inscrire au dossier du jeune.

Utilisation de l'outil

La photo d'identité est déposée dans l'onglet prévu à cet effet (onglet document) du système PIJ.

GUIDE DE PROCÉDURES

SECTION 4 : PLAN DE SORTIE

PRÉSENTATION DE L'OUTIL

La sortie du jeune dans la communauté fait partie du processus de réinsertion sociale ou de normalisation de son mode de vie lorsque l'hébergement en centre de réadaptation devient son milieu de vie. Il permet au jeune d'avoir accès à son entourage et aux différentes institutions de la communauté afin de participer aux activités nécessaires à son développement et son épanouissement. Évidemment, les sorties doivent se dérouler de manière sécuritaire en tenant compte de l'évaluation réalisée en ce qui concerne, entre autres, le risque de fugue et la vulnérabilité du jeune en cas de fugue. Le plan de sortie vise à établir les lignes directrices, les objectifs et les balises des sorties qui seront autorisées au jeune pour la période déterminée, soit 90 jours, et ce, en concordance avec les objectifs du PI.

Description de l'outil

Une fois complété, l'outil permet d'avoir un portrait global du cadre des sorties qui pourront être autorisées au jeune et des balises nécessaires au bon déroulement de celles-ci. L'outil indique les moments prévus des sorties et doit être retranscrit sur le calendrier de sortie par l'éducateur d'accompagnement du milieu d'hébergement. Il permet de déterminer les modalités des sorties autorisées, les objectifs de celles-ci et leur contexte d'application. En ce qui concerne les objectifs du plan de sortie, il est nécessaire que ceux-ci soient en cohérence avec ceux du plan d'intervention. Les modalités, soit les lieux, les dates, les horaires des sorties ou encore l'encadrement nécessaire à celles-ci peuvent être modifiées lorsque requis sans pour autant que l'ensemble du plan de sortie ne doive être révisé. Dans ces cas, cela se fera par une discussion entre l'éducateur d'accompagnement ou son représentant et la personne autorisée ou son représentant. Le contenu et les décisions prises dans le cadre de ces discussions sont consignés dans le système PIJ. L'éducateur d'accompagnement modifie par la suite le calendrier de sortie afin que les données liées au cadre des sorties soient bien étayées et accessibles aux éducateurs.

Moment et responsable de la cueillette

- La personne autorisée en collaboration avec l'éducateur de suivi est responsable de la complétion du plan de sortie. Évidemment, la production du plan de sortie se fait en collaboration avec l'adolescent et ses parents.
- Le plan de sortie est complété en même temps que le plan d'intervention, soit tous les trois mois.
- Advenant que la première sortie ait lieu avant le premier plan d'intervention, le plan de sortie est complété par la personne autorisée.

- Advenant une situation imprévue, une sortie peut être autorisée sans la production du plan de sortie afin de pallier à l'urgence de la situation. Toutefois, il s'agit d'un moyen exceptionnel et le plan de sortie devra être produit dès que cela s'avère possible. Dans ces situations, la personne autorisée avise l'équipe de réadaptation du service d'hébergement et s'assure que les informations entourant le cadre de la sortie sont consignées dans le système PIJ.
- Des modifications peuvent être apportées au plan de sortie lors de nouvelles données émises :
 - Suite à une nouvelle fugue.
 - Lors de modifications en lien avec les outils d'évaluation « Historique de fugue » ou « Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue ».
 - Lors de modifications aux objectifs de sorties.
 - Lors de modifications aux modalités d'encadrement des sorties.
 - Lors de modifications aux scénarios alternatifs à la fugue.
 - Lors de modifications aux scénarios de protection en cas de fugue.

Utilisation de l'outil

L'outil plan de sortie comporte des items à compléter en lien avec les objectifs des sorties, les modalités de celles-ci, les mesures d'encadrement/soutien qui doivent être mises en place, les scénarios alternatifs à la fugue, les moyens de communication en cas de fugue et l'attestation de la complétion des outils en lien avec la problématique de fugue. Le plan de sortie est signé par la personne autorisée, le jeune, ses parents et l'éducateur d'accompagnement. Il est déposé au dossier du jeune. Dans les lignes qui suivent, vous trouverez des exemples ou des éléments dont il faut tenir compte lors de la complétion des différents items.

1) Attestation de la complétion des outils relatifs à la fugue

Simplement cocher l'item lorsque les outils « Historique de fugue » et « Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue » sont complétés.

2) Scénario alternatif à la fugue

Pour certains jeunes, les préoccupations liées à la fugue demeurent présentes même lorsque le risque de fugue est gérable. Des sorties peuvent leur être autorisées, mais il est nécessaire d'outiller le jeune s'il vient à vivre des situations qui pourraient l'amener à considérer de façon plus intense l'idée de fuguer. Pour ce faire, il est important de dégager des moyens alternatifs à la fugue pour le jeune. Ces moyens doivent être appariés aux principaux éléments déclencheurs et motivations du jeune déterminés dans l'outil « Historiques de fugue ». Ces moyens sont déterminés avec le jeune en tenant compte des risques possibles.

Exemple : S'il est identifié dans l'outil « historique de fugue » que les conflits avec la mère lors des sorties sont un élément déclencheur possible à la fugue du jeune, il devient alors important de mettre en place un scénario alternatif à la fugue. Celui-ci pourrait être que le jeune contacte un éducateur du centre de réadaptation pour obtenir l'autorisation d'aller chez une amie un certain temps afin de se calmer.

N.B. Cette section est complétée pour tous les jeunes qui sont catégorisés dans le groupe 3-4 des fugueurs dans l'outil historique de fugue. Pour les jeunes catégorisés dans le groupe 1-2, une évaluation de la situation du jeune quant à son risque de fugue doit être réalisée afin de déterminer s'il est nécessaire de la compléter. Pour un jeune qui n'est pas à risque de fugue, il n'est pas nécessaire de compléter cette section. Il suffit alors de cocher la case à l'effet que cette section n'est pas applicable.

3) Scénario de protection en cas de fugue.

Malgré que plusieurs mesures soient mises en place afin d'éviter que le jeune ne fugue, il est possible que cette alternative soit le moyen qu'il ait privilégié. Même dans ces circonstances risquées il est nécessaire d'outiller le jeune afin de minimiser les risques encourus lors de la fugue. Il devient donc impératif de déterminer les gestes que le jeune doit poser dans ce contexte afin d'assurer sa sécurité.

À titre d'exemple :

- a) Identifier un lieu d'hébergement sécuritaire.
- b) Identifier des moyens de communication avec des adultes significatifs et protégeant.
- c) Prendre contact avec un intervenant désigné.
- d) Prendre entente afin d'obtenir une médication nécessaire à la santé du jeune.

N.B. Cette section est complétée pour tous les jeunes qui sont catégorisés dans le groupe 3-4 des fugueurs dans l'outil historique de fugue. Pour les jeunes catégorisés dans le groupe 1-2, une évaluation de la situation du jeune quant à son risque de fugue doit être réalisée afin de déterminer s'il est nécessaire de compléter cette section. Pour un jeune qui n'est pas à risque de fugue, il n'est pas nécessaire de compléter cette section. Il suffit alors de cocher la case à l'effet que cette section n'est pas applicable.

4) Objectifs des sorties autorisées :

Il s'agit ici d'inscrire les principaux objectifs à atteindre dans le cadre des sorties autorisées. Les objectifs doivent être clairs, reliés au plan d'intervention, centrés sur les besoins développementaux du jeune, mesurables, atteignables, réalistes et balisés dans le temps.

À titre d'exemple : nous pourrions inscrire :

- Participation aux routines familiales.
- Participer au programme scolaire en fréquentant l'école.
- Sortie non structurée dans un but de développement de l'autonomie.
- Etc.

5) Modalités d'encadrement/soutien à mettre en place dans le cadre des sorties :

Il s'agit de déterminer si des modalités de gestion du risque sont nécessaires pour assurer la sécurité du jeune pendant ses sorties. Des modalités en lien avec le degré d'autonomie du jeune en ce qui concerne la sortie peuvent également être mises en place. Les modalités déterminées doivent être clairement indiquées et inscrites sur le formulaire « plan de sortie » et retranscrites dans l'outil « calendrier de sorties » afin que l'ensemble des intervenants connaissent les mesures à mettre en place dans le déroulement des sorties pour les jeunes.

À titre d'exemple :

- a) Les parents viennent chercher et reconduire le jeune lors des sorties.
- b) Un appel téléphonique est réalisé au cours de la fin de semaine par un éducateur afin d'évaluer le déroulement de la sortie.
- c) Interdiction de fréquenter une personne qui pourrait avoir un ascendant négatif sur le jeune. (Évaluer la nécessité de mettre en place un interdit de contact formel et légal préalable à la sortie).
- d) Endroit unique désigné dans le cadre d'une sortie.

6) Aucune sortie

Le plan de sortie comporte une case à cocher si aucune sortie n'est autorisée suite à l'évaluation. Il est important d'inscrire les motifs justifiant l'absence de sortie dans le système PIJ par la consignation de la discussion clinique à ce sujet.

GUIDE DE PROCÉDURES

SECTION 5 : CALENDRIER DE SORTIE

PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Lorsqu'une sortie est autorisée, celle-ci fait l'objet d'un cadre qui est géré en partie par les éducateurs en présence lors du départ du jeune. Le présent outil se veut un outil administratif permettant d'harmoniser la gestion des sorties à l'usage des intervenants de la réadaptation.

Objectif

Le calendrier de sortie permet de consigner l'ensemble des informations en lien avec le cadre et les modalités d'une sortie prévue dans le plan de sortie. Ainsi, le nom de l'endroit, la date et l'heure du départ et du retour, les coordonnées, le moyen de transport et les modalités d'encadrement/soutien déterminées pour la sortie sont retranscrits dans un calendrier de sortie suite à la production du plan de sortie et l'éducateur insère le calendrier dans le cartable prévu à cet effet. Tel que nommé précédemment, le plan de sortie est déposé au dossier du jeune. Lors de modifications en lien avec les modalités de sorties (date, heures, lieu, personnes, etc.) l'éducateur d'accompagnement produit un nouveau calendrier de sortie et le dépose dans le cartable prévu à cet effet. Le calendrier antérieur est placé au dossier du jeune.

Moment et responsable de la cueillette

Le calendrier de sortie est produit suite à l'élaboration du plan de sortie. Il est complété sur une base hebdomadaire.

Les sorties sont autorisées par la personne autorisée au dossier. Des échanges sont réalisés entre l'équipe réadaptative et la personne autorisée quant aux modalités de sortie. Les parents et l'adolescent sont parties prenantes aux discussions. Le calendrier de sortie est complété par l'éducateur d'accompagnement ou son représentant. Lorsqu'il y a modifications aux modalités des sorties, une discussion a lieu entre la personne autorisée et l'équipe réadaptative. Les modifications sont consignées par l'éducateur ou son représentant dans PIJ.

GUIDE DE PROCÉDURES

SECTION 6 : AVIS DE DISPARITION

PRÉSENTATION DE L'OUTIL

L'outil « avis de disparition » est complété afin de signaler la disparition d'un jeune. Cette disparition peut être liée à un non-retour de sortie tout comme d'une fugue active au départ du centre de réadaptation ou du milieu familial. Nous référons le lecteur à la définition officielle de la fugue du ministère de la Santé et des services sociaux (voir section 1 : outil historique de fugue).

Objectif

L'avis de disparition a pour but de circonscrire l'ensemble des informations en regard de la disparition du jeune. Il s'agit d'un outil de communication avec les différents partenaires (service policier, permanence) impliqués dans la situation. Elle permet d'augmenter l'efficacité du processus de recherche. Parmi les informations recueillies, nous retrouvons le lieu où le jeune a été vu pour la dernière fois, son identification, son statut légal, les informations relatives à sa famille, les traits physiques ainsi que les informations pouvant faciliter les recherches.

Moment et responsable de la cueillette

L'avis de disparition est complété, en partie, dès l'admission du jeune au centre de réadaptation. L'objectif est de recueillir dès lors les informations pertinentes afin de s'assurer qu'elles soient disponibles au moment de la fugue.

Dès le constat de la disparition du jeune :

- Les sections non complétées le sont par l'éducateur afin d'acheminer le formulaire avec l'ensemble des données disponibles.
- Une fois complété, l'avis de disparition est acheminé au service de l'accueil et au gestionnaire en présence. Le soir et les fins de semaine ou les jours fériés l'avis de disparition est envoyé au chef de la permanence.
- Le moment opportun d'envoyer l'avis de disparition au service de police est décidé par le gestionnaire selon l'évaluation clinique réalisée.
- La photo du jeune doit également être remise au corps policier.
- Toutes nouvelles informations en lien avec la disparition du jeune doivent être acheminées sans délai au gestionnaire en présence afin que celle-ci puisse être expédiée aux partenaires concernés.

- L'éducateur informe la personne autorisée au dossier de la fugue du jeune. Lors des soirs, des jours de la fin de semaine ou les jours fériés, l'éducateur informe l'urgence jeunesse de la fugue du jeune.
- L'éducateur informe les parents de la fugue du jeune.
- Une fois l'avis de disparition envoyé, l'éducateur inscrit les données relatives à la fugue dans l'onglet « fugue » du système PIJ.
- Un avis alerte est émis par l'éducateur concernant la fugue du jeune dans le système PIJ.
- L'éducateur récupère le numéro d'événement octroyé par le service policier et l'inscrit dans l'onglet « fugue ».
- Lorsque requis la personne autorisée demande au tribunal qu'un mandat d'amener (art. 35.2 LPJ) soit émis dans les situations de placement volontaire et sous la LSSSS et l'annule lors du retour du jeune.

Au retour de fugue du jeune :

- Lors d'un retour de fugue l'onglet « fugue » doit être fermé et les parents, la personne autorisée et l'urgence jeunesse, le service de l'accueil ou la permanence sont avisés.
- Pour le jeune Lavallois dont le dossier est fermé au niveau de la réadaptation, l'onglet fugue est fermé par la personne autorisée lors de son retour.
- La section « avis de retour » du formulaire avis de disparition est complété et acheminée aux policiers.
- L'avis de disparition « version finale » est déposé au dossier papier du jeune.
- Pour un jeune de 18 ans toujours en fugue, les parents sont avisés qu'ils doivent communiquer directement avec le service de police afin d'obtenir des informations en lien avec le dossier de leur enfant. Ils doivent les prévenir du retour de leur enfant afin d'annuler l'avis de disparition.

N.B. Un document concernant l'ensemble des procédures à suivre lors de la fugue d'un jeune est placé en annexe.

Utilisation de l'outil

L'outil « avis de disparition » contient un guide de complétion à même le document. Se référer aux consignes inscrites lors de la complétion de l'outil.

GUIDE DE PROCÉDURES

SECTION 7 : MEILLEURES PRATIQUES D'INTERVENTION RELATIVES À LA PROBLÉMATIQUE DE FUGUE

Afin de déterminer les meilleures pratiques d'intervention avant, pendant et après la fugue, nous nous sommes référés aux recommandations de l'institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) qui ont été produites en juillet 2018. Les lignes qui suivent font référence à ces recommandations. Celles-ci sont inscrites dans le texte en *italique* et sont placées dans un encadré. Subséquemment, des énoncés traduisent comment ces recommandations doivent être mises en pratique par les intervenants psychosociaux et ceux des différents milieux de vie du CRJDA de Laval. Nous avons également consulté diverses sources afin d'étayer les interventions suggérées. Nous référons le lecteur à la bibliographie pour en apprendre davantage sur les sources utilisées.

Avant la fugue

Recommandations de l'INESSS :

Amener le jeune à reprendre ou maintenir les contacts avec les membres de sa famille et les personnes significatives.

Dans la pratique :

- Rapidement apprendre à connaître l'environnement familial et social du jeune et communiquer avec celui-ci afin d'établir un contact.
- Organiser des rencontres en présence des membres de l'environnement familial et/ou social du jeune qui sont significatifs pour lui.
- Favoriser le contact avec le milieu par le biais d'activités ludiques ou cliniques qui peuvent se dérouler dans la communauté ou à même le centre de réadaptation.
- Lorsque pertinent, organiser des rencontres entre les parents et les jeunes afin de les accompagner dans le cadre d'une résolution de conflit.

Développer des relations interpersonnelles et se créer un réseau de soutien.

Dans la pratique :

- Permettre aux jeunes de se construire un réseau positif de pairs par la participation à des activités ludiques positives dans la communauté lorsque possible.
- Mettre en relation les jeunes avec des ressources externes : Trîl, maison des jeunes, maison de la famille, etc.
- Pour les fugueurs chroniques (groupe 3-4), s'assurer que le jeune rencontre un travailleur de rue.
- Pour les fugueurs chroniques (groupe 3-4), évaluer la possibilité que le jeune participe au programme RAF.

Développer des intérêts et des liens à l'extérieur du CRJDA en tenant compte de ses objectifs cliniques, de son risque de fugue et de ses besoins de protection.

Dans la pratique :

- Amener les jeunes à découvrir leurs intérêts par la participation à des activités à l'extérieur du CR (sport, musique, art, etc).
- Permettre au jeune de s'investir dans des activités offertes par les maisons des jeunes.
- Pour les fugueurs chroniques (groupe 3-4), évaluer la possibilité que le jeune participe au programme RAF.

Participer à des activités de groupe qui favorisent la création de relations positives avec les autres jeunes hébergés et l'ensemble des intervenants.

Dans la pratique :

- Mettre en place une programmation adaptée offrant des activités diversifiées et dans lesquels les jeunes ont certains choix quant aux activités auxquelles ils participent.
- Réévaluer fréquemment la programmation et les opportunités d'intervention.
- Normaliser la vie de groupe par une programmation et des procédures le moins contraignantes possible, mais adaptée au niveau d'encadrement.
- Pour les fugueurs chroniques (groupe 3-4), évaluer la possibilité que le jeune participe au programme RAF.

Aborde avec le jeune, sa famille et les personnes significatives les risques d'une fugue éventuelle pendant la période d'hébergement.

Dans la pratique :

- Sujet à aborder rapidement suite à l'admission. Envisager une rencontre subséquente à l'admission avec les parents /personnes significatives afin d'aborder ce sujet.
- Sujet abordé dans le cadre de l'élaboration du plan de sortie.
- Remise d'un dépliant aux parents en lien avec le risque de la fugue. (Une copie du dépliant destiné aux parents se trouve en annexe).
- Référer les parents aux groupes de soutien (Ex : « Espace parent » et au groupe de soutien du Trîl.)
- Animer une activité en lien avec les risques associés à la fugue.

Échange avec eux sur les situations susceptibles d'augmenter le risque de fugue.

Dans la pratique :

- Remettre aux parents le dépliant portant sur le risque de fugue. (Une copie du dépliant destiné aux parents se trouve en annexe).
- Maintenir un lien et une relation avec les parents/personnes significatives tout au long de la période d'hébergement.
- Offrir l'opportunité d'avoir des contacts réguliers au jeune et à ses parents (personnes significatives)
- Demander aux parents leur collaboration afin qu'ils nous transmettent toutes informations liées aux risques de fugue de leur enfant ou toutes informations pendant sa fugue.

Sensibilise le jeune et ses proches quant aux comportements et attitudes à adopter en cas de fugue, notamment concernant l'utilisation des réseaux sociaux et des médias, et au retour de celle-ci.

Dans la pratique :

- Déterminer avec le jeune les comportements sécuritaires à adopter en cas de fugue et l'inscrire dans le plan de sortie du jeune.
- Souligner aux jeunes les différents risques à l'utilisation des médias sociaux, dont les risques liés à l'exploitation sexuelle.

Évalue le risque de fugue du jeune et adapte les interventions en conséquence.

Dans la pratique :

- Utilisation systématique des outils liés à l'évaluation du risque de fugue.
- Mise en place du cadre nécessaire suite à la complétion des outils. (MEF, plan de sortie, plan d'intervention)

Explore avec le jeune qui a déjà fugué ses besoins sous-jacents et le sens de ses fugues, le conscientise sur les risques encourus et les conséquences possibles (personnelles, relationnelles, etc.) et prévoit avec lui des scénarios de rechange.

Dans la pratique :

- Aborder avec le jeune le sens de ses fugues et de ses besoins. Explorer avec lui des scénarios de rechange à la fugue ou encore des scénarios de protection en cas de fugue.
- Inclure dans le plan de sortie du jeune les scénarios alternatifs à la fugue ainsi que les scénarios de protection en cas de fugue.
- Remettre au jeune une carte contenant les numéros de téléphone importants et les ressources disponibles en cas de fugue

Informe les jeunes sur les ressources d'aide et d'hébergement ainsi que les autres endroits sécuritaires accessibles dans leur région dans l'éventualité d'une fugue.

Dans la pratique :

- Remettre au jeune une carte contenant les numéros de téléphone importants et les ressources disponibles en cas de fugue.
- Voir en annexe les coordonnées des organismes susceptibles d'aider les jeunes dans le cadre de leur fugue.

- Que les CISSS et CIUSSS : intègrent dans leur programmation des activités de sensibilisation et de prévention à l'intention des jeunes sur diverses problématiques liées à la fugue (ex. : exploitation sexuelle, affiliation aux gangs de rue, abus de substances psychoactives).

Dans la pratique :

- S'assurer que les activités spécifiques de réadaptation liées à l'exploitation sexuelle, les gangs de rue et la problématique de toxicomanie soient placées à la programmation des milieux de vie concernés par ces problématiques.

Pendant la fugue

Recommandations de l'INESSS

Aviser rapidement les membres de la famille et les personnes significatives, et échanger avec eux sur les événements susceptibles d'avoir provoqué la fugue.

Dans la pratique :

- Démontrer de la transparence face aux parents quant aux motifs ayant pu causer la fugue.
- Accueillir les parents dans les explications qu'ils donnent quant aux motifs de fugue de leur enfant lorsqu'ils en ont.

Discute à nouveau avec eux des comportements et attitudes à adopter pendant la fugue et au retour du jeune, ainsi que des enjeux liés à l'utilisation des réseaux sociaux et des médias.

Dans la pratique :

- Aviser les parents de l'importance de la collaboration avec les divers intervenants dans la présente situation de fugue.
- Demander aux parents de nous informer de tous contacts avec leur enfant pendant la fugue.
- Informer les parents de l'importance d'être accueillant et de conserver un esprit d'ouverture si leur enfant les contacte pendant la fugue.
- Si leur enfant les contacte, leur demander de se renseigner sur leur état de santé et les mesures qu'ils prennent pour assurer leur sécurité.
- Si leur enfant les contacte, leur demander de discuter avec eux des modalités de retours possibles et du support qu'ils peuvent leur apporter dans le cadre de ce retour de fugue.
- Discuter avec les parents de l'importance d'échanger sur les communications médiatiques si cette option est envisagée de part et d'autre.

Communique régulièrement avec eux afin de les soutenir et de les tenir informés.

Dans la pratique :

- Il est nécessaire de communiquer avec les parents dès l'obtention de nouvelles informations liées à la fugue du jeune à moins d'indication contraire.
- Il est nécessaire de supporter les parents tout au long de la fugue de leur enfant. Un contact est établi avec eux une fois par semaine ou selon leur besoin. Il est nécessaire de les accueillir dans ce qu'ils vivent. Si nécessaire, il faut les référer à un groupe d'entraide de parents ou au CLSC afin qu'ils reçoivent les services en lien avec leur état.

Elles recommandent aussi que les CISSS et CIUSSS :

Mettent en place des moyens de communication balisés et connus permettant à un jeune en fugue d'avoir facilement accès à un intervenant.

Dans la pratique :

- Dès l'admission, remise au jeune du numéro de téléphone de l'unité pour qu'il ou elle puisse communiquer avec les éducateurs de l'unité en cas de fugue.
- Dès l'admission, remise au jeune des informations en lien avec les moyens de communication susceptibles d'être utilisés en situation de fugue afin qu'ils puissent communiquer avec nous.
- Dès l'admission, remise au jeune d'une carte sur laquelle sont inscrits les différents numéros pour communiquer avec les intervenants mentionnés ci-haut. Il est également inscrit sur cette carte les différentes ressources de la région qui peuvent les aider dans le cadre de leur fugue afin que celle-ci soit le plus sécuritaire possible.
- Mise en relation d'un jeune à haut risque de fugue (groupe 3-4 : historique de fugue) avec un intervenant du Trîl ou En Marge et échange d'informations sur la manière de communiquer pendant une fugue avec ce dernier.
- En cas de contact avec le jeune pendant la fugue, vous référer à la section suivante :

Posture d'intervention en cas de contact avec le jeune pendant sa fugue.

Les contacts avec le jeune dans le cadre de la fugue.

Consignation et transmission des informations

- Chacun des contacts avec le jeune doit être consigné dans le système PIJ.
- Si des informations pertinentes permettant de retrouver le jeune sont recueillies, elles doivent être transmises aux policiers, acteurs concernés et partenaires impliqués.

Lors de l'appel :

- Demeurer calme et avoir une attitude bienveillante.³
- Le laisser ventiler s'il semble en avoir besoin et ne pas lui couper la parole.

³ Formation sur la réalité de la fugue et de la rue, Parents en marge de la rue, formation pour les intervenants de jeunes et de leurs parents, Cahier du participant, En marge 12-17, novembre 2011, p.10.

- Témoigner au jeune notre inquiétude et notre désir de le revoir rapidement. ⁴
- Lui poser les questions suivantes ⁵ :
« Es-tu en sécurité? ... Peux-tu parler librement? Peux-tu sortir d'où tu es? ... Veux-tu qu'on aille te chercher?... »
- Se renseigner à savoir s'il souhaite discuter des motifs de son départ :
« As-tu envie de parler de ce qui t'a amené à partir? »

Si le jeune répond oui, regarder avec lui ce qui l'a poussé à partir et voir ce qu'il souhaiterait voir changer. Ne pas lui faire de promesse qu'on ne peut tenir.

- Éviter de lui faire la morale. Ex. : Tu as fait tes choix, tu devras en assumer les conséquences...
- S'il refuse de revenir, afin de maintenir un lien de communication, lui proposer des rendez-vous téléphoniques. ⁶
- Lors de son appel, créer un code de communication d'urgence qu'il pourra nous dire s'il est en danger lors de son prochain appel.⁷
- Lui demander s'il a des besoins de bases non comblés et s'il a besoin de référence pour des ressources. ⁸
- Voici certains thèmes à aborder avec le jeune :
 - État de santé physique (sommeil, alimentation, médication en lien avec sa santé physique),
 - État de santé mentale (idées suicidaires, médication en lien avec sa santé mentale),
 - Situation au plan sécuritaire,
 - Consommation,
 - Fréquentations,
 - Projet de retour.

N.B. Un aide-mémoire pour réaliser l'entrevue avec le jeune en fugue est disponible dans l'annexe.

⁴ Revenir pour rester, Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs, Service de police de la ville de Montréal, Organisme En Marge, Organisme Enfants Retour, Ville de Montréal.2005, p.13

⁵ Ibid

⁶ Revenir pour rester, Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs, Service de police de la ville de Montréal, Organisme En Marge, Organisme Enfants Retour, Ville de Montréal.2005, p.14

⁷ Formation sur la réalité de la fugue et de la rue, Parents en marge de la rue, formation pour les intervenants de jeunes et de leurs parents, Cahier du participant, En marge 12-17, novembre 2011, p.10.

⁸ Ibid

Permettent et facilitent le déplacement de l'intervenant vers la ressource communautaire qui accueille un jeune en fugue, afin qu'il puisse le rencontrer et préparer son retour au centre de réadaptation.

Dans la pratique :

- Lorsque possible dégager l'éducateur d'accompagnement ou encore un éducateur significatif afin d'aller chercher le jeune dans la ressource qui accueille le jeune.

Au retour de fugue

Recommandations de l'INESSS

L'équipe d'intervenants accueille le jeune avec une attitude bienveillante et évite d'adopter une approche punitive.

Dans la pratique :

- Lors du retour de fugue du jeune, l'accueillir au point de chute afin de discuter avec lui et évaluer son état. Se montrer bienveillant tout au long de l'accompagnement.
- Se montrer disponible afin de lui expliquer les procédures liées au retour de fugue, dont la fouille qui sera réalisée à son endroit. Lui expliquer le sens et l'objectif de la fouille. Lui permettre de ventiler face à ce qu'il ressent.
- Se renseigner sur les besoins et les soins de base qui lui sont nécessaires et lui offrir. (Sommeil, nourriture, hygiène, sécurité). Consigner le tout dans le système PIJ.
- Évaluer s'il est en état de consommation.
- Chaque jeune revenant d'une fugue de plus de 24 heures doit être évalué par le personnel du service santé. Pour ce qui est des fugues de moins de 24 heures, une évaluation systématique de la situation doit être réalisée par les éducateurs et le professionnel au soutien clinique de l'unité. L'évaluation doit être consignée dans le système PIJ.
- Pour les jeunes identifiés à risque d'exploitation sexuelle, les éducateurs doivent les référer systématiquement au service de santé en semaine. Les soirs et les fins de semaine, une évaluation est réalisée afin que le ou la jeune puisse bénéficier de soin par une équipe médicale en regard des délais maximaux prévus aux prélèvements liés à la trousse médico-légale et les délais liés à la prophylaxie associés aux ITSS et le risque de grossesse. Il en va de même si l'éducateur recueille des verbalisations ou observe des signes en ce sens. L'évaluation doit être consignée dans le système PIJ. En tout temps, le consentement de la jeune est requis et nécessite sa consignation dans le système PIJ.

- Lorsqu'un jeune donne des indices ou fait un dévoilement liés à l'exploitation sexuelle ou en lien avec tout autres motifs de compromission, il est nécessaire de procéder à un signalement à la DPJ.
- Lors de fugue de plus de 24 heures ou lors de situations où le ou la jeune a fait l'objet d'exploitation sexuelle ou lorsque des informations ou observations sont recueillies en ce sens, il est nécessaire d'aviser la spécialiste en activité répondante en exploitation sexuelle.
- Déterminer un temps de discussion avec le jeune en lien avec son retour de fugue.
- Lui permettre de faire un appel afin de donner des nouvelles à sa famille ou à une personne significative.
- La mise à l'écart du groupe doit avoir un objectif en lien avec la sécurité du jeune ou du groupe ou avoir un objectif cliniquement significatif. La dissuasion ou la punition ne sont pas des objectifs qui justifient une mise à l'écart.
- Le professionnel en soutien clinique s'assure que le retour de fugue s'est déroulé conformément aux meilleures pratiques d'accueil du jeune.

L'intervenant effectue un entretien de retour avec le jeune dès que ses besoins de base ont été évalués et que sa disponibilité émotionnelle le permet.

Dans la pratique :

- Évaluer la disponibilité émotionnelle du jeune avant d'entreprendre une entrevue en lien avec sa fugue.
- Éviter les réflexions écrites à moins que le jeune souhaite ce mode de communication.
- Mettre en place l'encadrement ou les interventions en cohérence avec les besoins identifiés.

L'intervenant discute avec le jeune de la possibilité qu'il soit accompagné lors de cet entretien par une personne significative ou quelqu'un qui lui est venu en aide pendant sa fugue.

Dans la pratique :

- Offrir au jeune la possibilité d'être accompagné dans le cadre de sa rencontre de retour de fugue par une personne significative. Privilégier un intervenant ou un membre de sa famille. En ce qui concerne la présence d'une personne autre, l'ayant aidée dans le cadre de la fugue il est nécessaire d'évaluer si cela est approprié.
- Il peut être nécessaire de préparer les parents avant la reprise de contact. Il est important de réaliser une entrevue avec les parents lors du retour de fugue de leur enfant. L'objectif est de permettre aux parents de s'exprimer face à cet événement et de leur offrir du soutien dans la reprise de contact avec leur adolescent. Les parents peuvent avoir le besoin d'être accompagnés afin de

nommer les émotions qu'ils ont vécues à leur enfant lors de l'épisode de fugue. Lorsque possible, il est nécessaire d'impliquer les parents dans le processus de réflexion du jeune.

- S'il est constaté que le ou les parents ont besoin d'un soutien plus important quant à la problématique de fugue de leur enfant, il est possible de le ou les référer à un groupe de soutien tel que « *l'Atelier de soutien et d'informations pour les parents : le comportement à risque des adolescents on en parle.* »

L'intervenant et le jeune échangent sur l'expérience de la fugue, son sens et les raisons sous-jacentes, ainsi que sur les gains, les risques et les conséquences associés.

Dans la pratique :

- Aborder avec lui le sens de la fugue, les motifs de son départ, les besoins comblés par la fugue, les résultats obtenus ainsi que son risque de fugue à venir. Éviter de rechercher les données factuelles entourant ce qui s'est passé pendant la fugue outre les éléments nécessaires à l'évaluation des risques immédiats pour sa santé. Il est recommandé de se référer au guide d'accompagnement non suggestif (en annexe) pour comprendre le sens de l'entrevue à réaliser. Cette dernière se déroule de façon verbale à moins d'indication contraire.

Ils explorent ensemble des scénarios de rechange et conviennent des mesures préventives à inclure dans le plan d'intervention.

Dans la pratique :

- La personne autorisée en partenariat avec l'éducateur s'assure d'aborder avec le jeune des scénarios alternatifs à la fugue et les inclut dans le plan d'intervention et le plan de sortie du jeune.

ANNEXES

ANNEXE

Historique de fugues

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec

HISTORIQUE DE FUGUES

(À remplir par la personne autorisée à l'aide du guide d'utilisation)

IDENTIFICATION		GROUPE IDENTIFIÉ	
Nom du jeune :		☐ 0 Aucune fugue	
Date de naissance : Cliquez ici pour taper du texte.		☐ 1 Fugues sans prise de risque	☐ 3 Fugues environnement à risque
		☐ 2 Fugues dans son entourage avec faible prise de risque	☐ 4 Fugues à haut risque
Portrait des fugues des 12 derniers mois			
Nombre de fugues dans les douze (12) derniers mois :	De la maison (au moins 1 nuit ou autre situation préoccupante)	D'un centre d'hébergement (avis de disparition)	
Les fugues sont-elles habituellement planifiées?	☐ OUI	☐ NON	
Quelles est la durée moyenne des fugues du jeune?		Commentaires : Cliquez ici pour taper du texte.	
Principales motivations qui poussent le jeune à fuguer		Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.	
Déclencheurs habituels (événement ou situation ayant précipité la fugue)		Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.	
Où fugue habituellement le jeune?	Cliquez ici pour taper du texte.		
Prise de risques lors des fugues (risques actualisés ou possibles)	☐ Faible ☐ Moyen ☐ Élevé	Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.	
Autres commentaires	Cliquez ici pour taper du texte.		
LÉGENDE		Complété par :	
Motivation(s)	Déclencheur(s)	Nom : Cliquez ici pour taper du texte. Date : Cliquez ici pour entrer une date.	
A. Acte de révolte	A. Cognitif / émotif		
B. Recherche d'autonomie	B. Comportemental		
C. Désir de changement	C. Contextuel		
D. Recherche de solution	D. Aucun (fugues répétitives et planifiées)		
E. Croyance d'un meilleur bien-être ailleurs			
		S'assurer que l'éducateur de suivi ait une copie du portrait des fugues ainsi que des mises à jour.	

Mise à jour des fugues pendant la période d'hébergement

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec

▲ MISE À JOUR DES FUGUES PENDANT LA PÉRIODE D'HÉBERGEMENT

(À remplir par la personne autorisée à l'aide du guide d'utilisation)

IDENTIFICATION		LÉGENDE	
Nom du jeune : Cliquez ici pour taper du texte. Date de naissance : Cliquez ici pour taper du texte.		Motivation(s) A. Acte de révolte B. Recherche d'autonomie C. Désir de changement D. Recherche de solution E. Croyance d'un meilleur bien-être ailleurs	Déclencheur(s) A. Cognitif / émotif B. Comportemental C. Contextuel D. Aucun (fugues répétitives et planifiées)
Date du départ : Cliquez ici pour entrer une date. Durée :		Date du départ : Cliquez ici pour entrer une date. Durée :	
Planification de la fugue : ☐ Présence ☐ Absence		Planification de la fugue : ☐ Présence ☐ Absence	
Motivation(s) : Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.		Motivation(s) : Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.	
Déclencheur(s) : Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.		Déclencheur(s) : Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.	
Prise de risques lors de la fugue : ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Élevé		Prise de risques lors de la fugue : ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Élevé	
Commentaires : Cliquez ici pour taper du texte.		Commentaires : Cliquez ici pour taper du texte.	
Groupe identifié :		Groupe identifié :	
Mise à jour faite par : Cliquez ici pour taper du texte.		Mise à jour faite par : Cliquez ici pour taper du texte.	
Date : Cliquez ici pour entrer une date.		Date : Cliquez ici pour entrer une date.	

Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue



ESTIMATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU JEUNE EN CAS DE FUGUE

(À remplir par l'éducateur de suivi à l'aide du guide d'utilisation)

À remplir pour les jeunes identifiés dans les groupes 3 et 4 avant le plan de sortie

IDENTIFICATION DU JEUNE		COMPLÉTÉ PAR				
Nom du jeune : Cliquez ici pour taper du texte.		Nom : Cliquez ici pour taper du texte.				
Date de naissance : Cliquez ici pour taper du texte.		Date : Cliquez ici pour entrer une date.				
Caractéristiques du jeune	Facteurs de vulnérabilité	Niveau de vulnérabilité				Précisions
		0	1	2	3	
Capacité de jugement	Immaturité importante par rapport aux jeunes de son âge.	☐	☐	☐	☐	Cliquez ici pour taper du texte.
	Difficultés à décoder correctement les indices sociaux des autres.	☐	☐	☐	☐	
	Difficulté à utiliser correctement les conseils et l'aide offerte.	☐	☐	☐	☐	
Capacité d'introspection (Insight)	N'est pas ou peu conscient de ses zones de difficultés ou de ses limites.	☐	☐	☐	☐	Cliquez ici pour taper du texte.
	N'est pas ou peu conscient des préoccupations des autres envers lui.	☐	☐	☐	☐	
Fonctionnement cognitif	Ne reconnaît ou ne comprend pas sa sécurité personnelle, les dangers qui le menacent et ses besoins personnels	☐	☐	☐	☐	Cliquez ici pour taper du texte.
	Difficulté importante à résoudre des problèmes.	☐	☐	☐	☐	
	Difficultés importantes de communications.	☐	☐	☐	☐	
	Difficulté à traiter les nouvelles informations et à apprendre à partir de ses expériences.	☐	☐	☐	☐	
	Son fonctionnement cognitif (raisonnement, compréhension, réflexion) est significativement diminué ou altéré lorsque le jeune est stressé ou envahi.	☐	☐	☐	☐	
Situation médicale	Il y a un risque important pour la santé du jeune si des médicaments prescrits ne sont pas pris.	☐	☐	☐	☐	Cliquez ici pour taper du texte.
	Présence d'une condition médicale, tel que le diabète ou l'asthme, ou toute autre condition qui pose un risque sérieux pour la santé du jeune si elle n'est pas traitée.	☐	☐	☐	☐	
	Grossesse en cours	☐	☐	☐	☐	
	Le jeune n'est pas capable de prendre soin de sa santé lui-même.	☐	☐	☐	☐	

Caractéristiques du jeune	Facteurs de vulnérabilité	Niveau de vulnérabilité				Précisions	
		0	1	2	ND		
Comportements à haut-risque	Le jeune a eu des idéations suicidaires, a commis des gestes ou a tenté de se suicider dans les six derniers mois.	☐	☐	☐	☐	Cliquez ici pour taper du texte.	
	Comportements autodestructifs dans les six derniers mois (automutilation, prend des risques physiques).	☐	☐	☐	☐		
	Comportements sexuels à risque (plusieurs partenaires instables, n'utilise pas de protection)	☐	☐	☐	☐		
	Prostitution, exploitation sexuelle ou victimisation fréquente dans les derniers six mois.	☐	☐	☐	☐		
	Consommation problématique d'alcool ou de drogue dans la dernière année	☐	☐	☐	☐		
Épisodes de fugue dans la dernière année	Le jeune a déjà fugué dans un endroit dangereux.	☐	☐	☐	☐	Cliquez ici pour taper du texte.	
	Le jeune a déjà fugué avec des pairs inappropriés.	☐	☐	☐	☐		
	Le jeune a déjà été blessé durant une fugue.	☐	☐	☐	☐		
	Le jeune a déjà résisté à un retour de fugue.	☐	☐	☐	☐		
Facteurs psychosociaux	Fait facilement confiance aux autres ou est facilement influencé.	☐	☐	☐	☐	Cliquez ici pour taper du texte.	
	Suscite souvent des réactions agressives chez les autres de par ses comportements.	☐	☐	☐	☐		
	Recherche des émotions fortes.	☐	☐	☐	☐		
	A tendance à former des liens malsains avec les autres.	☐	☐	☐	☐		
	Préoccupations avec des activités sexuelles.	☐	☐	☐	☐		
Facteurs de vulnérabilité à prioriser dans l'intervention	1.	Cliquez ici pour taper du texte.					
	2.	Cliquez ici pour taper du texte.					
	3.	Cliquez ici pour taper du texte.					
Facteurs de protection	1.	Cliquez ici pour taper du texte.					
	2.	Cliquez ici pour taper du texte.					
	3.	Cliquez ici pour taper du texte.					

Plan de sortie

Plan de sortie

Plan valide du au

Nom du jeune : Unité : CONVENTION DE PLACEMENT ☐ MESURE LÉGALE : provisoire ☐ volontaire ☐ ordonnée ☐

OUTILS D'ÉVALUATION DE LA GESTION DU RISQUE DE FUGUE COMPLÉTÉS : Historique des fugues ☐ Grille d'estimation de la vulnérabilité ☐

Aucune sortie autorisée : ☐

SCÉNARIOS ALTERNATIFS À LA FUGUE DÉTERMINÉS AVEC LE JEUNE	Non applicable : ☐	PERSONNES SOUTIENS A COMMUNIQUER Modalités de communication déterminées avec le jeune	
SCÉNARIOS DE PROTECTION EN CAS FUGUE DÉTERMINÉS AVEC LE JEUNE	Non applicable : ☐	EN SITUATION DE FUGUE : Modalités de communication déterminées avec le jeune	
		Parents	
		Intervenant social	
		Éducateurs	

Objectif poursuivi de la sortie en lien avec le retrait du milieu ou le plan d'intervention :		1) 2) 3)			
NOM ET ADRESSE	NO DE TÉL.	FRÉQUENCE	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN	POSSIBILITÉ DE PROLONGATION ? (préciser)	NOM DE LA PERSONNE POUVANT AUTORISER LA PROLONGATION

Objectif poursuivi de la sortie en lien avec le retrait du milieu ou le plan d'intervention :		1) 2) 3)			
NOM ET ADRESSE	NO DE TÉL.	FRÉQUENCE	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN	POSSIBILITÉ DE PROLONGATION ? (préciser)	NOM DE LA PERSONNE POUVANT AUTORISER LA PROLONGATION

Objectif poursuivi de la sortie en lien avec le retrait du milieu ou le plan d'intervention :		1) 2) 3)			
NOM ET ADRESSE	NO DE TÉL.	FRÉQUENCE	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN	POSSIBILITÉ DE PROLONGATION ? (préciser)	NOM DE LA PERSONNE POUVANT AUTORISER LA PROLONGATION

Objectif poursuivi de la sortie en lien avec le retrait du milieu ou le plan d'intervention :		1) 2) 3)			
NOM ET ADRESSE	NO DE TÉL.	FRÉQUENCE	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN	POSSIBILITÉ DE PROLONGATION ? (préciser)	NOM DE LA PERSONNE POUVANT AUTORISER LA PROLONGATION

Objectif poursuivi de la sortie en lien avec le retrait du milieu ou le plan d'intervention :		1) 2) 3)			
NOM ET ADRESSE	NO DE TÉL.	FRÉQUENCE	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN	POSSIBILITÉ DE PROLONGATION ? (préciser)	NOM DE LA PERSONNE POUVANT AUTORISER LA PROLONGATION

Signature

	NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE		NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE
Jeune			Éducateur accompagnateur		
Mère			Personne autorisée		
Père					

Advenant le cas où l'un des parents est dans l'impossibilité de signer le document,
une entente verbale doit être conclue avec ce parent et inscrite dans PIJ. Indiquer lequel : Mère ☐ Père ☐ Autre : _____ DATE DE RÉVISION DU PLAN DE SORTIE :

J:\DPJe\12- Intervenants\Réadaptation\Gestion des sorties\Plan de sortie.docx – Mis à jour le Janvier 2021

Calendrier de sorties

Calendrier de sorties

Semaine du au

Nom du jeune : Unité : Aucune sortie autorisée : ☐

NOM ET ADRESSE	Lien	NO DE TÉL.	Dates/Journées	Heures	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN MOYEN DE TRANSPORT

NOM ET ADRESSE	Lien	NO DE TÉL.	Dates/Journées	Heures	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN MOYEN DE TRANSPORT

NOM ET ADRESSE	Lien	NO DE TÉL.	Dates/Journées	Heures	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN MOYEN DE TRANSPORT

NOM ET ADRESSE	Lien	NO DE TÉL.	Dates/Journées	Heures	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN MOYEN DE TRANSPORT

NOM ET ADRESSE	Lien	NO DE TÉL.	Dates/Journées	Heures	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN MOYEN DE TRANSPORT

NOM ET ADRESSE	Lien	NO DE TÉL.	Dates/Journées	Heures	MODALITÉS D'ENCADREMENT/SOUTIEN MOYEN DE TRANSPORT

Avis de disparition



AVIS DE DISPARITION

(Effacer les champs)

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval
Québec

Employer la tabulation pour naviguer d'un champ à l'autre. Les boutons radio sont accessibles par la souris.

N° D'ÉVÉNEMENT		Date		Heure	
LVL		Nb disparitions simultanées :		Survenue le : j-mm-aaaa à hh h mm	
Fugue (E-323)		Évasion (3440)		Liberté illégale (3480)	
ADRESSE OÙ LA PERSONNE A ÉTÉ VUE LA DERNIÈRE FOIS					
☐ Centre Notre Dame de Laval 310 Cartier Ouest, Laval, H7N 2J2		☐ Centre Cartier 306 Cartier Ouest, Laval, H7N 2J2		☐ Foyer de groupe : Choisir	
☐ Autre adresse :		Nom de l'unité où réside la personne :		Poste téléphonique :	
IDENTIFICATION					
Prénom :		Nom :		Photo disponible ☐	
Origine ethnique :		Date de naissance : j-mm-aaaa		Date d'admission : j-mm-aaaa	
No dossier CPEJL : -		Date fin de séjour : j-mm-aaaa			
Taille :	Poids :	Yeux :	Cheveux :	Langue :	Sexe : M ☐ F ☐
Particularités (tatouage, cicatrice, handicap, piercing, etc.) :					
Tenue vestimentaire :					
STATUT LÉGAL					
Loi sur les services santé et services sociaux (LSSSS)		☐ Loi sur la protection de la jeunesse (placement volontaire)		☐ Code de procédure pénal ☐	
Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)		☐ Loi sur la protection jeunesse (placement ordonnance)			
FAMILLE					
Mère			Père		
Nom :			Nom :		
Adresse :			Adresse :		
Téléphone (résidence) : xxx xxx-xxxx			Téléphone (résidence) : xxx xxx-xxxx		
Téléphone (travail) : xxx xxx-xxxx			Téléphone (travail) : xxx xxx-xxxx		
Cellulaire : xxx xxx-xxxx			Cellulaire : xxx xxx-xxxx		
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES					
Travailleur social ou délégué jeunesse : Prénom et nom				Tél. : xxx xxx-xxxx, poste	
Autre personne responsable légalement (tuteur) : Prénom et nom					
Commentaires (Pour quelle raison la personne a quitté? Y a-t-il des pistes de recherche?)					
PROFIL					
Gr. âge	Cause	Antécédents	Disparu de	Fiche dent.	Inval ou disp.
AUTRES INFORMATIONS					
Rédigé par l'intervenant : Prénom et nom				Tél. unité : xxx xxx-xxxx	
Personne qui envoie l'avis : Prénom et nom				Tél. : xxx xxx-xxxx	
Policier qui reçoit l'avis : Prénom et nom				Mat. :	
Inscription au CIPC par : Prénom et nom				Date : j-mm-aaaa Heure : hh h mm	
AVIS DE RETOUR					
Date : j-mm-aaaa Heure : hh h mm				Volontaire ☐ Parents ☐ Policiers ☐ Autre ☐	
Confirmé par personne du centre : Prénom et nom				Tél. : xxx xxx-xxxx	
Description de l'état physique et psychologique lors du retour (Fatigue, intoxication, blessure, fréquentations et lieux fréquentés)					
Confirmé par policier : Prénom et nom				Mat. : Rayé CIPC : ☐	

SVP, transmettre le numéro d'événement le plus tôt possible au poste :

889-03 (2019-05)

TÉLÉPHONE POLICE DE LAVAL : 450 662-3400 TÉLÉCOPIEUR: 450 662-3426

Activités à réaliser en situation de fugue pour les jeunes hébergés

Activités à réaliser en situation de fugue pour les jeunes hébergés				
Personne autorisée ou intervenant pivot en L4S	Éducateurs service de réadaptation	Agente administrative DSR	Service de l'accueil	Urgence jeunesse
Activité à réaliser	Responsable (Qui ?)	Délai (Quand ?)	OÙ ?	
Demande du consentement verbal des parents des jeunes hébergés de 13 ans et moins pour la prise de photo	Éducateur de suivi du service de réadaptation	Lors de la rencontre d'accueil ou du contact téléphonique avec les parents prévus dans le PAC	Consignation dans PIJ, onglet, "Suivi des activités", menu déroulant "Entrevue au bureau ou Entrevue téléphonique", champs "Commentaire"	
Prise de photos des jeunes hébergés sous la LPJ ou LSSSS	Agente administrative de la DSR	0-5 jours ouvrables	Bureau des agentes administratives des zones sécurisées de NDL (416) et Cartier (200-8)	
Verser la photo dans le dossier PIJ de l'utilisateur	Agente administrative de la DSR	Suite à la prise de photo	Dans PIJ, bouton "Document numérique"	
Suite à la fugue d'un jeune hébergé, consignation dans PIJ dans l'onglet "Fugue".	Éducateur des services de réadaptation entre 9h à 23h / permanence de 23h à 9h.	Au plus 1 heure suivant toute situation où on ne peut statuer sur la situation de l'enfant	Dans PIJ: 1- onglet "Fugue" et finalisation des informations clinique à ajouter à l'avis alerte qui s'est généré dans PIJ.	
Complétion de l'Avis de disparition	Éducateur des services de réadaptation	Suite à une évaluation de l'urgence ou de la nécessité de divulguer aux services policiers	Document électronique disponible sur le bureau de la session informatique du service.	
Envoi de l'Avis de disparition au service de l'accueil(jour) ou au service de la permanence (soir-nuit-fin de semaine)	Éducateur des services de réadaptation / De nuit dans les foyers, le surveillant communique l'information à la Permanence.	Suite à une évaluation de l'urgence ou de la nécessité de divulguer aux services policiers	Jour: Au service de l'accueil de la DSR Soir-nuit-fin de semaine: Service de la permanence	
Envoi de l'Avis de disparition ainsi que la photographie du jeune, lorsque disponible, au service de la police.	Service de l'accueil (jour) ou de la permanence (soir-nuit-fin de semaine).	Suite à la réception de l'Avis de disparition	Envoie par fax.	
Inscription du numéro d'événement du service de police dans PIJ.	Service de l'accueil (jour) ou de la permanence (soir-nuit-fin de semaine).	Lors de la réception du numéro d'événement.	Sur l'avis de disparition ainsi que dans PIJ, onglet "fugue".	
Demande au tribunal d'un mandat d'amener (art. 35.2 LPJ) dans les situations de placement volontaire et sous la LSSSS et annulation du mandat lorsque requis.	Personne autorisée	Dès la réception de l'information relative à la fugue	Mandate le service juridique d'obtenir ou d'annuler un mandat d'amener dans les plus brefs délais	
Au retour de fugue d'un jeune Lavallois ou Montréalais dont la place est toujours ouverte, l'onglet fugue doit être fermée et les parents, la personne autorisée et l'urgence jeunesse, le service de l'accueil ou la permanence doivent être avisés.	Éducateur du service de réadaptation de 9h à 23h/permanence de 23h à 9h	Au retour du jeune	Mandate le service juridique d'obtenir ou d'annuler un mandat d'amener dans les plus brefs délais	
En dehors des heures ouvrables, UJ fait l'ajout de chronologie dans PIJ pour préciser le retour du jeune et envoie un courriel à cet égard à la personne autorisée, à son chef de service et à l'agente administrative du service concerné.	Urgence Jeunesse	Au retour du jeune	Dans PIJ: ajout de suivis d'activités Par courriel.	

Au retour de fugue d'un jeune Lavallois dont la place en hébergement est fermée , l'onglet fugue doit être fermée.	Personne autorisée	Au retour du jeune	Dans PIJ: Fermeture de l'onglet "Fugue"
Pour les jeunes Montréalais dont la place en hébergement est fermée : Vérification auprès du service de l'accès de Montréal afin de savoir si le jeune est retrouvé et fermeture de l'onglet fugue le cas échéant.	Service de l'accueil	1 fois par semaine	Dans PIJ: Fermeture de l'onglet "Fugue"
Au retour du jeune, le SPL doit être avisé via le formulaire Avis de disparition, section Avis de retour. De soir, nuit ou fin de semaine, la Permanence téléphonera au SPL et l'Accueil fera parvenir le document le prochain jour ouvrable.	Accueil (lundi au vendredi de jour) Permanence (en dehors des heures ouvrables)	Au retour du jeune	Par téléphone: Service de l'accueil: #3982 (Cartier) #4166 (NDL) Permanence : #3900 (Cartier) #4117 (NDL)
Confirmation par le SPL de la réception de l'Avis de disparition (section Retour complétée) par le policier avec son nom et numéro de matricule	Service de l'accueil ou de la permanence		Par courriel à la même adresse que l'expéditeur et copie conforme à l'accueil ou la permanence via téléphone ou fax.
Envoi au service de réadaptation de l'avis de disparition version finale, suite au retour de fugue ou d'évasion	Service de l'accueil	Suite à la réception de l'Avis de disparition version finale. (0-72 heures)	Par courriel ou par courrier interne à l'adresse de l'unité où le jeune est hébergé.
Dépôt de l'Avis de disparition au dossier papier du jeune.	Éducateur du service de réadaptation	Dans les meilleurs délais suivant la réception de l'Avis de disparition version finale	Dans le dossier papier du jeune, Volet 5
Lorsque le jeune atteint ses 18 ans pendant qu'il est en fugue, les parents sont avisés de communiquer avec les policiers pour maintenir actif l'avis de disparition ou pour l'annuler. Nous leur fournissons le numéro d'événement lié à l'avis de disparition et les coordonnées (450-978-6888 poste 3400) et mettre fin à l'onglet fugue du jeune ainsi qu'au mandat d'amener en vertu 35,2 le cas échéant.	Personne autorisée et réadaptation	Dans la semaine précédant la date anniversaire du jeune.	Pour les jeunes de Laval; la personne autorisée inscrit dans PIJ la communication avec les parents et sa démarche auprès des services juridiques le cas échéant; Pour les jeunes des autres régions: l'éducateur de l'unité inscrit dans PIJ avoir communiqué avec la personne autorisée pour s'assurer de la transmission d'information aux parents.

Tableau mis à jour le 25 juin 2019

Canevas d'entrevue en cas de contact avec le jeune durant sa fugue

But de ce canevas : Soutenir l'intervenant à maintenir le lien et s'assurer de la sécurité d'un jeune en fugue lorsque celui-ci le contacte.

Principes de base

L'attitude de l'intervenant envers l'enfant qui se manifeste durant la fugue est l'un des facteurs pouvant favoriser le retour de celui-ci dans son milieu de vie. Il faut donc adopter les attitudes suivantes :

- Demeurer calme et avoir une attitude bienveillante, éviter les leçons et les blâmes.
- Être à l'écoute du jeune et le laisser ventiler au besoin.
- Lui témoigner notre inquiétude et notre désir de le revoir rapidement.

Lignes directrices :

Afin de s'assurer de sa sécurité

- Il est possible que le jeune ne puisse pas parler en toute liberté, on privilégie donc des questions fermées (oui ou non) pour ce genre de situations.
- « Es-tu en sécurité? ... Peux-tu parler librement?... Peux-tu sortir d'où tu es? ... Veux-tu qu'on aille te chercher?... »
- On peut également lui proposer un « code » à utiliser si elle ou il ne peut pas parler librement (p.ex. : « Si tu m'appelle et que tu ne peux pas parler, dit moi le mot ... introduire ici un mot que vous aurez défini avec le jeune ».).

Concernant ses besoins de base :

- Lui demander s'il a des besoins de base non comblés et s'il a besoin de référence pour des ressources.
- Voici certains thèmes à aborder avec le jeune :
 - État de santé physique (sommeil, alimentation, médication en lien avec sa santé physique),
 - État de santé mentale (idées suicidaires, médication en lien avec sa santé mentale),
 - Situation au plan sécuritaire,
 - Consommation,
 - Fréquentations,
 - Projet de retour.

Concernant son désir de revenir

- « As-tu envie de parler de ce qui t'a amené à partir? »
 - Si le jeune répond oui, regarder avec lui ce qui l'a poussé à partir et voir ce qu'il souhaiterait voir changer. Ne pas lui faire de promesse qu'on ne peut tenir.
- S'il refuse de revenir, afin de maintenir un lien de communication, lui proposer des rendez-vous téléphoniques.

À éviter

Lui faire la morale. Ex. : Tu as fait tes choix, tu devras en assumer les conséquences.

Faire des promesses qu'on ne pourra pas tenir.

Consignation et transmission des informations

- Chacun des contacts avec le jeune doit être consigné dans le système PIJ.
- Si des informations pertinentes permettant de retrouver le jeune sont recueillies, elles doivent être transmises aux policiers, acteurs concernés et partenaires impliqués.

Accompagnement non suggestif du jeune en retour de fugue

ACCOMPAGNEMENT NON-SUGGESTIF DU JEUNE EN RETOUR DE FUGUE

Lors du retour de fugue d'un jeune, il est important d'effectuer une entrevue avec lui concernant son expérience de fugue. Il est possible que le jeune ait vécu certaines difficultés au cours de cette dernière. Il est possible qu'il ait aussi été victime d'exploitation sexuelle ou encore d'une agression sexuelle. Dans les situations où un jeune dévoile un abus, il est important de s'assurer que sa version des faits ne soit pas contaminée avant la rencontre avec le milieu policier puisque son témoignage devient un élément de preuve. Il nous est impossible de connaître le contenu de l'entrevue avant de l'avoir réalisé. Il est donc important de l'accompagner dans le dévoilement de son histoire de fugue sans risquer de l'amener à modifier sa version des faits selon nos réactions.

Lorsqu'un jeune nous raconte son histoire de fugue, l'intervenant doit :

- Se mettre en **mode Écoute** et demeurer **CALME**, car le jeune risque de se rétracter ou de changer son histoire en fonction de la réaction de l'intervenant. Si l'intervenant se sent incapable de recevoir l'information, il est préférable qu'il confie la tâche à un collègue.
- Être empathique et bienveillant devant les réactions possibles du jeune.
- Croire et protéger le jeune c'est-à-dire que le jeune doit sentir qu'il a fait le bon choix de se confier. Il doit croire que l'intervenant peut l'aider.
- Lorsqu'il y a eu agression ou exploitation sexuelle, il faut être sensible à la victimisation secondaire⁹ puisque celle-ci est provoquée par des attitudes de blâme, de surprotection ou de banalisation suite au crime, voire par les maladresses bien souvent non intentionnelles commises en voulant aider les victimes lesquels peuvent aggraver les symptômes déjà présents et, dans plusieurs cas, favoriser l'apparition du stress post-traumatique.
- Ne pas promettre qu'il gardera le secret s'il est le premier à qui le jeune se confie. Il doit plutôt rappeler au jeune que ce qu'il a vécu est trop important.
- S'il est constaté que le jeune souhaite dévoiler un abus ou de l'exploitation sexuelle il est important de le laisser parler librement, noter dès que possible les paroles rapportées par le jeune, poser le moins de questions possibles et utiliser des questions

⁹ *Lutter contre la victimisation secondaire : Une question de droits*, Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec, Juin 2010, 28 pages

ouvertes au besoin. Finalement, l'intervenant doit concentrer par la suite son intervention sur le présent immédiat.

- Utiliser une approche centrée sur les besoins identifiés par le jeune.

COMMENT QUESTIONNER LE JEUNE APRÈS UN DÉVOILEMENT

- **Éviter** le « Quand »
- **Éviter** le « Pourquoi »
- Utiliser que des **questions ouvertes**. Le jeune puise ainsi dans ses souvenirs à sa séquence désirée et non à celle qui répondra aux besoins d'éclaircissement de l'intervenant.

FORMULATION À PRIVILÉGIER :

- Parle-moi plus de... la fugue que tu as faite...
- (Dévoilement) Parles-moi en plus...
- Dis-moi tout sur ce qui se passe du début jusqu'à la fin à partir du moment que tu quittes le Centre.
- Agrémenter votre écoute d'onomatopées: « Humm! Hum!, Ah!, OK! , Pour ainsi démontrer que vous êtes totalement attentif et intéressé par ce qu'il vous dit.
- Faire le perroquet, c'est-à-dire répéter des mots que le jeune dit sans reformuler.

À PROSCRIRE :

- Questions directives : Qui? Quand? Comment? Où? Ex. C'est quoi son nom? Où étiez-vous? Ils t'ont touché comment? C'est arrivé quand?
- Questions proposant un choix : Cela ferme le récit
- Questions suggestives : C'était chez ton amie X? Dans un party?
- Faire un résumé : Si je comprends bien, ça s'est passé comme ça...

COMMENT RECEVOIR LE DÉVOILEMENT S'IL Y A LIEU.

L'intervenant doit ¹⁰:

- Demeurer conscient et critique face à ses propres perceptions et émotions de la situation afin de se concentrer sur les besoins de la victime et de ses proches.

¹⁰ Boisclair, J. et Durocher, L. (2014) *Guide de soutien à la pratique en matière d'abus sexuels et conduite à risque chez les adolescents de 12 à 18 ans*, Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire, 221 pages

- En aucun temps, préjugez des émotions que la victime ou ses proches devraient ressentir.
- Garder une certaine réserve face à la victime. L'intervenant peut tout de même prendre position contre les gestes posés **en exprimant uniquement sa tristesse** pour ce que la victime a subi.
- Clore l'entretien avec le jeune en disant que ce qu'il lui a confié est très important et qu'il va faire tout ce qu'il peut pour l'aider.
- Si l'information n'est pas connue des services de la Protection de la jeunesse, procéder à un (nouveau) signalement aux urgences jeunesse de la région où réside le jeune et en informer ce dernier.

Dépliant fugue

Qu'est-ce qu'une fugue?

La fugue est le départ ou le non-retour de sortie d'un enfant sans l'accord de son parent.

Les situations ci-dessous peuvent être un indice que votre enfant est en fugue.

- Votre enfant s'est sauvé du lieu où il vit habituellement (maison, centre d'hébergement, etc.).
- Votre jeune n'est pas rentré après une sortie planifiée telle que la visite auprès d'un parent, d'un ami ou encore la participation à une sortie.
- Avant sa disparition, il a manifesté son désir ou son intention de partir, que ce soit en paroles ou en gestes.
- Votre enfant a laissé des indices qu'il est parti par lui-même. Par exemple, en prenant des vêtements, de l'argent, des objets personnels ou en vous laissant une note.

Pour vous soutenir

Ce dépliant s'adresse aux parents lavallois dont l'enfant pourrait être à risque de fugue ou a déjà fugué.

Il contient des informations pertinentes sur les démarches à prendre en cas de fugue et des conseils pour maintenir le contact et favoriser le retour de votre enfant.

Vous y trouverez également des coordonnées importantes et des ressources pouvant vous soutenir dans cette épreuve.



Qui appeler en cas de fugue?

Urgence jeunesse de Laval

450 975-4000

Service de police de Laval

911

Travail de rue l'Île de Laval (TRIL)

438 882-8746

Ce dépliant a été conçu à partir du document suivant :

« Revenir pour rester : guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs »

Ce guide soutient les parents afin qu'ils soient sensibilisés au phénomène de la fugue.

Il offre également plusieurs pistes afin d'accompagner son enfant durant cette épreuve et diminuer le risque de récidive.

Ce guide peut être téléchargé sur le site Web du CISSS de Laval.

www.lavalensante.com

 **DIGNE DE CONFIANCE,**
à chaque instant

Mon enfant a fugué

Comment l'accompagner?

**Centre intégré
de santé et de
services sociaux
de Laval**



DSM_PP_20210211

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

Québec 

Québec 

Pourquoi déclarer la fugue de son enfant?

Déclarer que son enfant est en fugue peut être déchirant pour un parent. On craint parfois de briser la relation avec celui-ci.

Cependant, en déclarant la fugue de votre enfant, vous lui envoyez un puissant message d'amour et lui témoignez que vous vous souciez de son bien-être.

Cela démontre également que vous n'êtes pas en accord avec sa décision et que vous ne le laisserez pas se mettre dans des situations qui pourraient compromettre sa sécurité.

Vous jouez un rôle essentiel auprès de votre enfant.

Vous pouvez l'accompagner afin de régler la situation et éviter qu'il ne s'enlise dans des problèmes plus graves en fuquant à nouveau.

AGIR POUR AMÉLIORER LA SITUATION

À force de récidiver, certains fugeurs risquent de s'accrocher à la rue, de développer d'autres difficultés et de vivre des expériences qui les marqueront pour la vie.

Vous pouvez changer les choses en étant là pour votre enfant, même si, pour cela, vous devez aller chercher du soutien.

Vous êtes inquiets que votre enfant soit en fugue?

Faites d'abord quelques vérifications rapides.

- Où a-t-il été vu la dernière fois et avec qui? Contactez ses amis et leurs parents ainsi que l'école qu'il fréquente. Ces appels vous permettront d'en savoir plus sur ses derniers déplacements et fréquentations.
- Si vous parlez directement aux amis de votre enfant, demandez-leur clairement de mentionner à votre enfant que vous souhaitez recevoir un appel de sa part.
- Inspectez sa chambre et la maison afin d'identifier des choses qu'il aurait pu prendre avec lui avant de quitter.

VOUS AVEZ ASSEZ DE RAISONS POUR CROIRE QUE VOTRE ENFANT A FUGUÉ?

Composez le 911 afin d'aviser les services policiers. Ils pourront diffuser l'avis de fugue et débiter les recherches rapidement.

Si votre enfant reçoit des services de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de Laval, informez dès que possible l'intervenant des Urgences Jeunesse.

L'intervenant transmettra l'information à l'intervenant social de votre enfant. Ensemble, ils pourront aussi faire des démarches de recherche.

Votre enfant vous appelle pendant sa fugue?

Maintenez le contact et gardez votre calme
Peu importe son choix, il faut maintenir le contact avec votre enfant.

Nommez-lui vos émotions

Dites-lui par exemple que vous êtes inquiet et que vous désirez qu'il revienne à son domicile.

Assurez-vous qu'il est en sécurité

Posez des questions fermées pouvant se répondre avec un simple oui ou non. Ceci lui permettra de vous répondre au cas où il ne pourrait parler librement.

Tentez de comprendre les raisons de sa fugue et de trouver des solutions avec lui

Maintenez le contact, proposez d'autres rendez-vous téléphoniques

S'il refuse de revenir, proposez-lui des contacts réguliers et à une fréquence claire.

Suggérez une rencontre dans un lieu neutre

Offrez-lui la chance de discuter en personne, de se faire entendre et de trouver des solutions avec vous.

Lorsque vous discuterez de la fugue avec votre enfant

- Laissez chaque personne exprimer ses émotions. Pratiquez une écoute active et soyez empathique.
- Essayez de comprendre les besoins de votre enfant et recherchez des solutions ensemble.
- Dites à votre enfant que vous restez présent pour lui et que vous êtes disponible pour travailler avec lui et résoudre les difficultés.
- Évitez les blâmes, la colère, les critiques, les mensonges ou les promesses que vous ne pouvez pas tenir. Ne faites pas de menaces ou de chantage.
- Ne lui dites pas qu'il n'a pas de raison de se sentir de telle ou telle façon. Ne niez pas ses insatisfactions.
- N'insistez pas pour qu'il vous dise des choses.
- N'allez pas le chercher et le ramener contre son gré à son domicile. (à retirer)

Préparez-vous à négocier le retour avec votre enfant

Tôt ou tard, vous devrez parler avec votre enfant afin de régler la situation. Voici quelques pistes de réflexion pour vous préparer à négocier le retour de votre enfant.

- Quel est le sens de sa fugue? Pourquoi est-il parti? Que veut-il me dire? Pour moi, quelles sont les solutions possibles à ce problème? Quelles sont mes limites?
- Que puis-je négocier avec mon enfant et qu'est-ce qui n'est pas négociable?
- Anticipez les solutions que votre enfant pourrait proposer et déterminez ce qui est acceptable ou non. Réfléchissez aux promesses que vous ne pourrez pas tenir.

Contacts en cas d'urgence



Mon hébergement : 450 975-4060 poste de l'unité _____

Mon hébergement no. Sans frais : 1 888 975-4884

Urgence jeunesse : (450) 975-4000

Tril| : (450) 662-6444

Hébergement *En marge* (12-17 ans) : (514) 849-7117

Oasis, Unité mobile d'intervention : (450) 967-0410 ou (514) 233-0280

Auberge du cœur l'Envolé (16-22 ans) : (450) 628-0907

Le Bunker (12-21 ans) : (514) 524-0029

Ligne d'écoute *Tel-jeunes* : 1-800-263-2266 ou par texto au (514) 600-1002

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

I.Beaudoin, I.,Linteau, M-C.Simard, S. Couture, M. Turcotte, Les meilleures pratiques de prévention et d'intervention en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), Juillet 2018.

Revenir pour rester, Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs, Service de police de la Ville de Montréal, Organisme En Marge, Organisme Enfants Retour, Ville de Montréal, 2005, p.24.

Formation sur la réalité de la fugue et de la rue, Parents en marge de la rue, formation pour les intervenants de jeunes et de leurs parents, Cahier du participant, En marge 12-17, novembre 2011.

Cahier formation CIUSSS Capitale Nationale.

NOTES

This image shows a full page of blank handwriting practice paper. It features approximately 28 evenly spaced horizontal blue lines across the entire page, providing a guide for letter height and placement. The lines are consistent in color and thickness throughout.

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval**

Québec

